

## **Immigration et effets de longue durée dans l'espace Euro Maghrébin**

De la mobilité des « peuples » aux nouvelles circulations migratoires.

Les migrations actuelles mettent en évidence les particularités de la question sociale contemporaine. Ainsi sommes nous en train de vivre une révolution dont l'équivalent renvoie à celle du néolithique qui voyait naître la première configuration ville/campagne, ou si l'on veut la première révolution urbaine, dont l'objet consistait à gérer de la « rareté ». La révolution moderne d'aujourd'hui, la nouvelle révolution urbaine, met en forme un écosystème consistant à gérer de l'abondance, avec le problème majeur du rapport à l'environnement. Comme il l'a fait observer Éric Hobsbawm ouvrant son histoire du « Court XXe siècle »<sup>1</sup>, le « siècle de l'âge des extrêmes » voit l'achèvement d'une grande mutation économique et sociale. Depuis le néolithique, la grande majorité des hommes vivait dans le monde rural en tirant principalement leurs revenus d'une économie agro-pastorale. La majorité est devenue urbaine et la ville partage, et réunit en même temps, l'espace de travail, l'espace d'habitat et l'espace public des déplacements et des relations avec les autres métropoles du monde par les mouvements migratoires et les diasporas. C'est la fin des paysanneries du monde ; la question sociale n'est plus agraire mais se situe en ville et s'exprime sur la base de la prolétarisation urbaine. Les mouvements migratoires du sud vers le nord se situent en ce grand mouvement de finalisation historique.

Il est donc possible déduire les « caractéristiques nouvelles » des immigrations actuelles d'une accélération du processus d'urbanisation concourant dans sa configuration présente à l'échelle du monde, à ce que les géographes désignent sous le terme de « métropolisation », une régionalisation à polarité urbaine et tertiaire, ouverte sur la nouvelle distribution des pôles urbains et régionaux. Plus encore, s'agit-il d'une régionalisation entendue comme degré intermédiaire de recomposition de l'emboîtement des rapports sociaux à l'échelle planétaire. De la campagne aux villes, le basculement est démographique et le renouvellement urbain s'effectue aussi par déplacement de populations. Cette mobilité spatiale, qu'on la considère comme un effet de la migration en sens habituel du terme ou comme celui induit par les nouvelles qualifications professionnelles, est plus un effet d'attraction locale que de son mouvement propre.

C'est la valeur du sens historique donné par Éric Hobsbawm de ce basculement dans la longue durée. Les manifestations migratoires que l'on observe relèveraient d'un double mouvement: de transfert d'une part, formant des centres de massification urbaine généralisés en métropoles régionales et, d'autre part, de circulations entre ces dernières, correspondant, à travers la multiplicité des dispositifs qu'elles mettent en oeuvre – ou qu'ils les organisent –, à des interconnexions régionales. Dire « multiplicité des dispositifs » renvoie bien sûr à une sociologie détaillée, restant à faire, de ces mouvements, des catégories qu'ils mobilisent – des catégories sociales, de « sens », de leurs supports de « motivation », etc. -, ainsi que de leur organisation: diasporas et « réseaux » de pairs, de proximité culturelle, et/ou relevant de déterminations économiques (besoins de main d'oeuvre et de qualifications spécifiques) véhiculées par des institutions et des politiques publiques.

Autre façon de présenter la question, cette configuration, nécessairement évolutive, signifierait-elle pour autant, un déplacement, sinon la fin, d'une immigration représentée comme « immigration de revenu » – auparavant faussement nommée « immigration de travail » –, vers d'autres modalités et d'autres raisons, construites en déclinaison de temporalités, de faits et de représentations distribuées dans un espace communicationnel échappant à tout bornage socio-politique et culturelle, et donnant avantage à l'hypothèse d'un individu stratège contre toute soumission à l'axiome utilitariste ou au déterminisme économique?

L'enjeu est de taille pour toute sociologie intéressée à décrypter les déplacements contemporains de populations. Les connaissances parcellaires produites tant avec les outils de science sociale, qu'avec ceux de l'investigation journalistique (qui scandent les mots

<sup>1</sup> Eric J. Hobsbawm, *L'âge des extrêmes: Histoire du court XXe siècle*, Editions Complexe, Paris, 1994.

«universalisation» ou «globalisation»), permettent toutefois d'en définir la «nouvelle» donne théorico empirique : celle d'un processus d'ajustement, d'une synchronisation de plus en plus forte entre les déplacements actuels de populations et un modèle d'organisation territoriale agencé par une hyper mobilité des capitaux financiers, lesquels, en accroissant les passages transfrontaliers, donnent en outre une plus grande visibilité et une plus grande ampleur à des caractères «nouveaux» de phénomènes déjà entamés antérieurement: le processus de «dénationalisation» des États sociaux par exemple, ou, concernant précisément l'immigration, la fuite des «cerveaux» et la circulation des «élites», c'est-à-dire une immigration se distinguant par des degrés de capitaux scolaires différents de ceux des immigrations ordinaires dire de «travail». L'emploi dans les hôpitaux publics à la fin des années 1980 de médecins internes originaires de pays situés dans et hors de l'espace Shengen illustre ce dernier point.

Avec ces traits originaux et inédits des «nouvelles» migrations prenant forme conjointement dans les catégories de haut et bas degré d'école, le terme «immigration» semble tomber en désuétude au profit du retour en force de la figure de l'«étranger», du «clandestin» et du «sans papiers», du moins tendanciellement. Les notions de «transfert» et de «circulation» conviendraient mieux, à terme, à celle d'«immigration». Elles dessinent les formes correspondantes des déplacements de population avec le type actuel de l'activité capitaliste des groupes sociaux patrimoniaux prépondérants dans un champ économique élargit à un espace transnational (sinon a national), c'est-à-dire une activité plus fortement investie dans cet espace que dans la phase «multinationale» précédente : celles d'interconnexions régionales – sous la notion en vogue en Europe d'«Euro région» – avec les «délocalisations» comme une autre figure.

Observons que le réexamen de la notion d'*immigré*, qu'impose la nouvelle situation, s'accompagne logiquement de celui, déjà engagé, de la notion d'intégration. Immigration et Intégration représentent en effet deux faces symétriques d'une même figure construite dans un moment historique d'émergence des États nationaux, comme États impériaux et États coloniaux, et/ou comme États à systèmes sociaux spécifiques face à ceux de l'Est soviétique. Ce qui s'accroît au début des années 1990 est la sortie de ces configurations accompagnée de l'intérêt nouveau pour les caractères inédits du processus de «mondialisation» dont ceux liés aux effets politico-économiques et migratoires consécutifs à la chute des régimes de type soviétique à l'Est de l'Europe, et ceux découlant de la mise en forme du capitalisme dans ces mêmes pays.

D'un point de vue de science sociale critique, de sociologie historique donc, il convient d'embrasser un ensemble de processus historiques pour comprendre comment se sont formés les facteurs dont les effets constituent les conflits d'aujourd'hui, et les interactions au sein du processus de métropolisation et des déplacements actuels des populations; le racisme et son noyau dur, la place centrale de l'islam ; toujours au cœur de retours d'histoire, c'est lui qui résiste et nourrit les imaginaires et le champ idéologique d'altercation Islam/Occident. C'est-à-dire, de reconstruire comme le préconise Pierre Bourdieu «l'histoire du travail historique de déshistoricisation» des structures objectives et subjectives des situations historiques d'où proviennent les configurations d'aujourd'hui. Je le ferai en centrant l'analyse sur le rapport entre l'Europe et le nord de l'Afrique, ce *Maghreb* que l'on désigne sous ce terme qu'en Europe, comme s'il existait, c'est à dire comme s'il existait en tant qu'unité politique – en ce sens il n'y a pas de *Maghreb* au Maghreb mais au contraire des États nationaux séparés –, justifiant par là l'objet de notre structure de recherche appelée Institut Maghreb Europe, et par la déconstruction préliminaire devant être prise en compte, de deux concepts : le *populisme métahistorique* et le *culturalisme idéologique*.

Premier préalable donc, déconstruire le *populisme métahistorique*, c'est-à-dire l'idée que l'on trouve partout, que les peuples traversent l'histoire. Or, les peuples sont simplement les peuples d'aujourd'hui, c'est-à-dire ceux des États nationaux d'aujourd'hui qui l'on donne à la fois des origines et qui sont pensés comme des sujets historiques, porteurs d'une continuité historique. Or, l'histoire antérieure n'est pas faite des 190 peuples reconnus actuellement par l'ONU, ou de ceux qui seront reconnus prochainement. Ils ne sont pas forcément des peuples mais des États dans lesquels il peut y avoir plusieurs peuples, de même qu'il peut y avoir des peuples partagés. Dans l'histoire pluriséculaire et au delà, il y a eu des milliers de peuples, comme le montrent ceux qui

étudient les langues ; ils recensent quelques 5000 troncs historiques de linguistique ; quand on parle de peuple, il s'agit de cela. Ce sont des groupes de populations qui avaient leur expression, leur mode communication à travers une langue. Il y en a donc des milliers dans l'histoire.

Et l'histoire de l'État national est celle de la nationalisation des peuples, ou, si l'on veut, celle de leur rassemblement dans un seul peuple par un État national, d'où viennent précisément les conflits d'aujourd'hui. Cela correspond à l'idéologie contemporaine, puisque le nationalisme, qui est une demande d'État, s'inscrit comme phénomène des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. C'est donc récent. Historiquement c'est le modèle extrême de l'adhésion à l'idéologie étatique nationale, laquelle, pour la première fois dans l'histoire, comme le dit Ernest Gellner, superpose l'État, le territoire et la communauté<sup>2</sup>. Ceci n'a jamais existé dans l'histoire antérieure aux États nationaux. Puisqu'il y avait une multitude de langues, il n'y avait pas de dépendance territoriale, mais des formes d'allégeance ou, selon la formule employée par Marc Bloch, de liaison d'homme à homme. Peu importe la formule que l'on emploie, mais la territorialisation est liée au développement étatique qui confond État, territoire et Communauté ; et c'est la communauté qui est appelée « peuple ». Ainsi, dans le nationalisme, il existe toujours tendanciellement la purification nationale qui consiste à faire correspondre un État, un peuple et un territoire. On perçoit la force de cette idéologie qui en train de se décomposer aujourd'hui, et comme toujours dans des formes les plus réactionnaires. On a maintenant des formes de nationalisme extrême que l'on appelle « purification ethnique », mais ce sont des manifestations de formes extrêmes de nationalisme.

Le deuxième aspect notionnel à prendre en compte, pour le critiquer, est celui du *culturalisme idéologique*. C'est celui qui interprète les cultures comme des *essences*, comme si elles avaient une homogénéité et une réalité trans-historique. Du coup, il peut y avoir « choc de cultures » et des civilisations, un combat des cultures ; puisque ce sont des *essences*, des équivalences de personnes, comme personnes collectives ou, comme l'on dit en économie politique, des « personnes morales ». Leur consistance se conçoit en quelque sorte de façon subjective : chaque culture est un sujet ! Ainsi, cette approche culturaliste – approche de toute façon compliquée, car il existe des écoles culturalistes qui peuvent avoir leurs raisons de travail – est ici celle du *culturalisme* idéologique, que l'on trouve par exemple chez ceux qui font de la géopolitique. Ils ne font pas de l'histoire mais un combat idéologique à travers le monde d'aujourd'hui. Cela a particulièrement sévi en Méditerranée à cause de la théorie venant de l'*orientalisme*, dont Edward Saïd a montré comment il a été inventé par l'occident<sup>3</sup>, qui a nourri la vision coloniale et qui subsiste dans les visions post coloniales : la Méditerranée est la mère des cultures, une mer native, une mer des cultures, des races, etc. On y trouve l'essentialisme, parfois le racisme puisque ce seraient des cultures constituées, constitutives de la confrontation en Méditerranée.

## **I – Déplacements du capitalisme et circulation des peuples**

### ***Première déconstruction historique***

En Méditerranée, comme partout l'histoire n'est faite que de discontinuités d'États. Le temps sans État et l'importance peuples et sociétés sans État ils sont plus grands que le temps avec État et les espaces couverts par un État. Ceci a été oublié ceci parce que nous vivons le temps national de la nationalisation de toutes les sociétés. Aujourd'hui, il n'y a de populations en dehors de l'État ; c'est le fait national. Et c'est pour cette raison qu'il doit être national, parce qu'il faut absolument qu'il soit le fait de ressortissants *nationaux*. Avant, les États étaient faits par des experts, en extériorité et comme extension très limitée, puis devenant plutôt stratosphérique, c'est à dire superposée à la réalité des sociétés. Mais comme les historiens ne reconnaissent comme archives que celles de l'État, ils ont construit la thèse inverse ; et s'ils établissent l'histoire à l'inverse de la réalité historique, c'est parce que les archives de l'État en font forcément la principale réalité historique. Quand on se trouve enfermé de la sorte dans la discipline historique, on ne peut pas s'écarter de cette logique donnant le primat à cette vision étatique par rapport aux sociétés. Or, dans

<sup>2</sup> Ernest Gellner, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989.

<sup>3</sup> Edward W. Saïd, *L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Paris : Seuil, 1997.

les époques anciennes ils se sont superposés à des peuples mobiles qui ont été pratiquement exclus de l'histoire que l'on raconte à partir des dynasties pharaoniques. Autrement dit cette histoire là n'est qu'un artifice superposé sur la réalité et qui invente des continuités d'États et de peuples! C'est seulement quand le monothéisme a été inventé qu'ont eu lieu des moments très forts de concentration de l'Etat, concentration suprême de l'État à laquelle a probablement correspondu sa sacralisation. Il s'agit d'une cristallisation de l'État centralisateur qui, avec le monothéisme, a produit son double métaphysique. Ce n'est pas un hasard si c'est un clergé et un pharaonisme du Roi Soleil qui a inventé le monothéisme.

Derrière cette discontinuité d'Etat inventée, il existe une réalité historique: c'est l'existence d'une multiplicité de langues, donc d'une multiplicité d'Etats. Si les prêtres parlent une langue qui est celle du palais, ou si l'on veut de l'Etat, le reste de la population est multilingue, plurilingue ; elle ne parle pas la langue d'Etat. C'est pourquoi les langues sont sacrées: elles ne doivent pas être comprises, sinon elles ne peuvent servir la religion, celle de Dieu et celle de l'Etat ! Les langues sacrées ne sont pas pratiquées autrement par la population que chanté esou récitées! La langue d'Etat ne sert que l'état, par les mandarins et les scribes! Les populations sont dans leur plurilinguisme ; d'où la difficulté de les identifier. Cet aspect permet de comprendre la construction des migrations comme « problème » à travers ce qui se passe aujourd'hui avec les langues ; il semble en effet que ce répète l'approche qu'en avait donnée Hérodote à son époque, définissant l'« autre » et sa séparation du « nous » à partir du critère de la langue : l'« autre » est celui qui parle la langue des oiseaux.

Le premier point de ce déconstruction de la continuité historique concerne l'extension des empires constructeurs de villes. Elle n'a aucune correspondance avec les États nationaux d'aujourd'hui. En général, l'extension des empires correspond parfois à un seul centre, mais elle est plus souvent polycentrique. Historiquement, en grossissant les choses, il n'y a que deux formes de concentration étatique : une forme terrienne et militaire qui donnent des royaumes, des empires, des principautés, avec une sédentarisation et l'exercice d'assises diverses sur les populations. L'autre forme, que l'on pourrait appeler « libéralo marchande », ou capitaliste, comme dirait Maxime Rodinson<sup>4</sup>, sont les villes marchandes qui font les fédérations. Il y a donc deux formes historiques de développement des États. Et plus encore que l'État national d'aujourd'hui, les premiers États nationaux étaient des États libéraux, c'est-à-dire fédéraux, comme les provinces unies, telles les tentatives américaines ; ils sont plus dans la continuité capitaliste libérale marchande que dans la continuité terrienne militaire et cléricale qui constitue le fonds des Principautés et des Empires. Ce que l'on appelle phéniciens dans l'histoire de la Méditerranée sont un exemple de ces fédérations de villes faisant suite à la colonisation grecque ou romaine. Au sens de villes marchandes dispersées, elles sont des modèles de fédérations capitalistes. Par contre, les autres empires, sont des empires d'extensions très diverses.

L'approche historique de ces extensions diverses, très développée par le *culturalisme idéologique*, a fait de la méditerranée la mère des trois grandes religions monothéistes, comme si elles occupaient toute l'histoire et comme si le monothéisme était le fonds de l'histoire. Cela fait deux millénaires et demi. Or, c'est peu au regard de l'histoire humaine, et ce n'est pas toute l'histoire. Avant, l'humanité n'était pas monothéiste et surtout elle n'a pas été universellement monothéiste. C'est une partie de l'histoire dont la forte intensité résulte précisément des Etats monothéistes. On trouve éventuellement leur localisation ou leur référence dans le bassin méditerranéen, mais à condition de déconstruire l'histoire religieuse. Cette critique des versions chrétienne, juive et musulmane de l'histoire commence seulement aujourd'hui avec la reprise des premières critiques des textes apparues avant le XIXe siècle. Des archéologues ont montré que le royaume de Juda et sa tentative d'unification avec le royaume d'Israël n'avait pas duré plus de 40 ans, de -640 à -606. Les récits bibliques, comme les évangiles, ne sont pas autre chose que des chroniques de différentes époques, compilées et sélectionnées: donc sélectives. Elles sont mises en continuité par les historiens, mais c'est un tour de passe-passe, le même que celui qu'ils font avec l'Etat. Ils mettent en continuité des récits correspondant à différentes époques! Ce n'est évidemment

---

<sup>4</sup> Maxime Rodinson, *Marxisme et monde musulman*, Le seuil, Paris, 1972.

pas la continuité historique, c'est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui on ne retrouve pas les villes ou les populations dont il est question dans les récits bibliques.

Cette critique est essentielle pour entreprendre celle du *populisme métahistorique* et du *culturalisme idéologique*, c'est à dire pour restituer la place des monothéismes dans les pays de la Méditerranée. Globalement, avant les monothéismes ou, pour simplifier, avant la conversion de Constantin au monothéisme chrétien, on a un polythéisme d'Etat. Comme l'affirme Maxime Rodinson, il est sans doute supérieure au monothéisme en ce qu'il permet ce que l'on nomme maladroitement la *citoyenneté romaine*. Maladroitement parce qu'elle fait croire qu'elle est analogue à la citoyenneté nationale ; or, il s'agit de l'extension du *droit de cité*. ce n'est pas du tout la même chose, car l'empire romain, qui est un empire hellénistique, a été formé sur le principe que c'est l'appartenance à la *cité* qui donne le droit de *participation* à la vie publique. L'extension du droit de cité est possible dans les polythéismes, elle ne l'est pas dans le monothéisme ! Avant, pour agréger d'autres cités à Rome, il suffisait de rajouter des dieux au Panthéon ; le polythéisme possède cette possibilité, le monothéisme non. Ici réside l'importance historique de la rupture introduite par la conversion de Constantin. Elle esquisse l'extension du *droit de cité* vers une autre forme de citoyenneté. Elle exclura les femmes, de façon différente que dans le polythéisme où leur condition n'est pas la même. Evidemment, dans le monothéisme il n'y a pas de femmes car c'est Dieu le père, donnant le « code du père » dans toute son étendue. Le polythéisme fournit une autre autorité et, en conséquence, une autre représentation de la place publique des femmes ; cela ne veut pas dire, certes, que les femmes avaient une place égale aux hommes dans les *cités*.

Ainsi, parce que nous sommes victimes de l'histoire faite par les représentants des religions monothéistes, on ne se rend plus compte de cette différence historique. Il en est de même pour celle qui concerne la succession de déplacement de centre correspondant au déplacement d'extension des empires dans l'histoire classique autour du bassin méditerranéen. Le plus notable en effet est la multiplication des empires hellénistiques qui, après la conquête d'Alexandre, ont diffusé un modèle hellénistique (que l'on dit « Grec », mais c'est seulement le mot du nationalisme d'aujourd'hui). Il a imposé une conception du pouvoir et de la religion qui formera le fonds des justifications impériales. Puis, après conversion chrétienne, et plus tard après conversion musulmane, il sera celui des justifications théocratiques dans les différents empires qui existeront en Méditerranée. On ne peut comprendre l'Empire romain si on ne le comprend pas comme une des formes des empires hellénistiques. Ceux-ci ont connu leur extension dans des lieux que nous appelons tout aussi maladroitement « égyptiens », c'est à dire du proche et du moyen orient et dans les zones de la Méditerranée orientale jusqu'à l'intérieur de l'Europe, de façon bien plus importante que ce que l'on appelle bêtement « occident », parce que le développement capitaliste à l'intérieur de cet occident était souvent inférieur au développement oriental. Si bien que cela a produit une vision, difficile à combattre en histoire, donnant à l'occident une importance, une continuité historique et une supériorité historique depuis l'antiquité. Cependant, le mot « occident », qui s'emploie uniquement pour désigner le capitalisme atlantique, ne désigne en fait que l'« occident chrétien ». Celui-ci est la part la plus pauvre du christianisme et la partie faible des empires chrétiens ; il est loin de la sophistication intellectuelle et artistique que fut l'orient chrétien.

Plus encore, si l'on observe cette période antérieure au XXe siècle, c'est la situation de dépendance des communautés musulmanes, privées d'or, de finances et, par conséquent de structures militaires pour se défendre qui a entraîné l'arrivée des Almoravides, berbères sahariens portant le mouvement de réforme religieuse légitimiste orthodoxe, lié à Bagdad. Ils vont permettre de palier aux circonstances antérieures. La présence Almoravide visera à relancer les guerres saintes contre les territoires chrétiens. Les Almohades leur succéderont. D'origine berbère de l'Atlas, de réforme religieuse plutôt hétérodoxe cette fois, ils réaliseront-ils une unification politique du Maghreb et Al-Andalus, sur la base de la guerre sainte menée lors de grandes expéditions contre les royaumes chrétiens. Mais les périodes de trêve n'ont cessé de favoriser le commerce transfrontalier et inter communautaire. Plus encore, butins et commerce sont complémentaires ; les échanges de biens et de personnes ne cessent jamais: ce sont les modalités qui évoluent en fonction des circonstances politiques et militaires. Comme disait Fernand Braudel, le marché crée une zone de

friction, d'échange et de créativité. Ici, royaumes musulmans et chrétiens ne peuvent se penser l'un sans l'autre. Il y a une fonctionnalité de l'opposition chrétien/non chrétien au moyen âge qui produit des rapports sociaux situés et datés, tout comme est fonctionnelle la domination coloniale au XIXe et XXe siècle. Et c'est la chute des Almohades qui entraîne le partage du Maghreb en trois dynasties dites berbères. On dit bêtement marocains les *Méridiens*, mais ils défendent Grenade jusqu'à la fin du XVe siècle, occupent Tunis, construisent à Tlemcen et à Fès ! Ceci montre, face au néo racisme culturel en Europe (que l'on observe avec la question turque) et dans le monde avec l'opposition imaginaire entre Islam et occident – où l'on a jamais autant parlé d'origine, de pureté du sang, de différence de culture –, la profonde unité historique des configurations politiques, sociales et culturelles entre chrétiens et musulmans. Par sa durée, elle rend dérisoire les deux derniers siècles où ont pris formes les conflits actuels.

En fait, l'histoire faite par tous les historiens des déplacements des foyers commerciaux en Méditerranée n'est jamais que l'historique de la préparation de la mondialisation capitaliste. Les déplacements des foyers partent de la Méditerranée orientale vers la Méditerranée centrale, vers les villes « italiennes » (l'Italie n'existait pas) et la Catalogne (royaume de Catalogne), puis à la côte Atlantique : Cadix, etc. C'est l'histoire du déplacement des foyers commerciaux. Le Maghreb, avec ce qui deviendra l'Algérie, n'est que la partie occidentale de ce déplacement sagittal méditerranéen des pôles de développement capitalistique libéralo marchands. Le premier grand éclatement est celui qui va lier le foyer de la Méditerranée centrale et orientale avec la côte de la mer du Nord et de la mer Baltique, c'est-à-dire l'établissement du premier capitalisme atlantique qui se poursuivra avec son extension outre atlantique. Il passe par les côtes, par le détroit de la mer du Nord, produisant des routes terriennes, à travers des régions et des peuples que l'on nomme maladroitement européens. On en a la preuve, non seulement par la découverte des documents commerciaux mais aussi à travers les *lienzos* de flamands anversois : influences espagnoles chez Bruegel l'ancien ou italiennes chez Rubens.

### **L'Etat colonial**

C'est pourquoi l'histoire faite par les Etats nationaux doit être déconstruite. Car d'une façon générale, pour se mettre dans une continuité de longue durée, ils reformulent l'histoire en reprenant massivement celle faite par les historiens à partir des archives des Etats. Et, plus encore, ils la glorifient, se référant à des origines lointaines et en inventant une continuité de peuples ; jusqu'au régionalisme qui se veut « nation », sinon « Etat nation ». Regardons à ce sujet les « régions historiques » en Espagne. Si l'on se situe au Maghreb, c'est encore plus fort. Les Etats nationaux maghrébins – ou les régions qui se revendiquent ainsi, telle la Kabylie – « fabriquent » une histoire du Maghreb, et pour élever leur propre histoire nationale au statut de « nature », ils inventent, imaginent une continuité du peuple. Benedict Anderson parle des « communautés imaginées »<sup>5</sup>, en réalité, dans ce cas, ce sont des peuples imaginés. En quelque sorte, le peuple est imaginé comme une personne qui traverserait l'histoire depuis une « origine ». Plus celle-ci est lointaine et plus c'est fort ! Or, une telle conception est complètement a-historique, en histoire il n'y a pas d'origine et à la limite on pourrait dire qu'il n'y a pas de causes. Pas au sens de causalité, mais au sens où il n'y a pas de cause dont on pourrait déduire linéairement les faits ultérieurs. On n'est pas chez Aristote, en histoire quand nous analysons les processus, les mutations, etc., on est toujours devant des effets ; tout comme les causes, les origines n'ont pas de sens en histoire et elles ne sont pas un problème de science sociale, elles concernent un autre problème, métaphysique celui-là, peut-être « freudien », mais pas de science sociale. L'« origine » désigne rigoureusement l'imaginaire de la parenté transposée dans une explication de l'histoire des sociétés.

Cette notion a été reprise par le nationalisme et, paradoxalement, par le racisme à partir de l'idéologie de la relation de parenté. Il y a une fabrication de l'histoire nationale sur le « peuple Etat » d'aujourd'hui. Et pour ce qui concerne le Maghreb, les Etats ont fabriqué une continuité historique qui n'existe pas, faisant par exemple deux mille ans d'histoire de l'Algérie, alors que celle-ci n'existe que depuis la colonisation qui a duré 130 ans. C'est donc un nationalisme qui

<sup>5</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national*, La découverte, Paris, 1993.

accompagne et prolonge la colonisation. Colonisation et nationalisme auront, pour ces raisons, été les deux facteurs historiques de blocage des sociétés du Maghreb. En effet, la sécularisation a avancé en même temps que le déplacement capitalistique. Certes, ce mouvement séculier en Méditerranée relevait bien plus de l'incapacité sultanienne, ottomane et chérifienne, à maintenir son autorité religieuse, du fait notamment de l'institution dans les villes et les ports de leurs propres modalités religieuses, du coup fortement désacralisées. Mais ce mouvement de sécularisation s'arrête au Maghreb, au moment même où il rompt le vieux monde et s'ouvre, avec les nations libérales, en sociétés civiles et collectivités politiques ; c'est la naissance d'un commun politique appelé *nation*: au sens fort, la société civile, ni cléricale, ni militaire. La sécularisation est suspendue par la colonisation qui va enfermer le Maghreb sous statut religieux. C'est le premier facteur de blocage au Maghreb, constituant une sorte de retour d'expansion insolite sur des régions qui en avaient produit les virtualités sociales et politiques. En ce sens, et pour une grande part, la colonisation, fut-elle indirecte, a interdit l'évolution des sociétés colonisées vers une émancipation civile et politique en les maintenant sous statut confessionnel, compliqué par des particularismes ethniques. Et c'est cette définition qui rejaillit massivement dans les migrations d'aujourd'hui vers les anciennes métropoles. Les caractéristiques de celles-ci sont autant d'effets différés de ces histoires.

D'un point de vue sociohistorique, l'Etat colonial sera la forme politique de l'exploitation économique et de la domination coloniale dont les effets socio politiques sont très fortement discutés aujourd'hui en France. C'est une forme du capitalisme d'Etat national, c'est à dire un Etat métropolitain qui recouvre son domaine colonial en tant que son domaine réservé. L'exploitation peut y être différée, réservée, mise de côté, en fonction de la gestion de ses avantages nationaux. La colonie est donc le lieu de réalisation d'une exploitation qui contribue à la puissance des métropoles et de l'Etat national dans le cadre des relations commerciales et financières Etats dominants. Par conséquent, la colonisation est une tutelle politique absolument nécessaire pour toutes sortes de fins de réserve d'exploitation.

C'est encore plus évident pour la première colonie au Maghreb, laquelle appartient à la deuxième phase de la colonisation. L'Algérie sera colonisée pendant 130 ans, mais il y a des pays qui ont été colonisés pendant 300 ans. Les premières colonisations commencent au 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècle dans des pays qui sont les plus disloqués aujourd'hui ; l'Indonésie et l'Amérique latine en sont des exemples. L'Algérie est un cas de la reprise de la colonisation au 19<sup>e</sup> siècle et elle fut aussi typiquement une réserve du capitalisme national français. Pour la Tunisie il s'agit d'un cas intermédiaire. La colonisation de 1881-1882 fut obligée de tenir compte des rapports internationaux et notamment de faire une part au peuplement italien en lui reconnaissant assez longtemps le maintien de la nationalité italienne, bien que cela fut contraire à la loi française de l'immigration – la même qu'en métropole – qui, à partir de 1889, faisait « français » les enfants et tous les immigrants d'Europe en Afrique du Nord. C'est une exception, comme s'il y avait eu un Etat intermédiaire de colonisation. Le peuplement italiens, fait aussi de maltais, de grecques, etc., sont des « petits blancs » très proche de la population. On y trouvent les chefs d'équipe, les petits colons, etc. Le peuplement français n'a pas cette proximité ; à des degrés divers ce sont des français de bourgeoisie ou des fonctionnaires appelés « prépondérants ! C'est la figure particulière du protectorat tunisien.

Dans la première colonisation, au 19<sup>e</sup> siècle, la tutelle politique s'exerce encore par gouvernement propre de la colonie, un gouvernement nommé par la métropole. Le modèle a été celui du « gouverneur général » recevant délégation du pouvoir métropolitain qui exerce ainsi sa puissance. Le modèle du « gouverneur général » fut institué par ce que nous appelons aujourd'hui les « Pays Bas » en Indonésie ; il a été le grand modèle colonial. Il a créé des villages indigènes et tout un système indigène soumis au colonat sous la tutelle d'un « gouverneur général ». Ce modèle a été retenu en Algérie. Mais à la différence de sa reprise par l'empire britannique – l'« indirect rule » de Lord Lugart inspiré de l'anthropologie de B. Malinovski –, l'Algérie a été « assimilée administrativement », bien que cette assimilation n'a pas été totale, car les lois françaises ont toujours eu besoin d'un décret du « gouverneur général » pour être appliquées.

Quand on avance dans le 19<sup>e</sup> siècle, la colonisation directe devenant impossible, la formule trouvée a été le protectorat. Il s'agit de celle qui conserve, et embaume si l'on peut dire, les services de l'ancien Etat local. Ces services s'appellent en Tunisie « beylicaux ». Ils reprennent les services du Beylicat de l'empire Ottoman tout en gardant la famille du Bey dont on conservera une fiction formaliste d'organisation administrative dite beylicale. Au Maroc ce sont les services de l'administration chérifienne appelés « Maghzen », pour faire référence au Sultan qui se prétend descendant du Chérif, de famille chérifienne, qui seront conservés en grande partie.

Dans cette perspective explicative, le Maroc est une colonisation très particulière. C'est la première colonisation qui tout en étant encore coloniale est déjà néo coloniale et quasiment impérialiste. Elle est encore coloniale puisque l'administration française fonctionnera d'une façon arbitraire par l'intermédiaire du résident général. Celui-ci peut tout faire à sa guise, mais avec une politique néo coloniale qui consiste à maintenir le Maghzen, et même à fabriquer le sultan! C'est le tour de force de Lyautey, il a réinventé le Sultan! C'est à dire une sorte de sultanat construit par l'administration coloniale pour montrer que le sultanat existe bien. Cette restauration sultanesque a été accomplie dans un but de conservation sociale, sinon il n'y aurait plus de Sultan aujourd'hui. Lyautey a de la même façon construit les Médersas. Les Médersas du Maroc sont françaises, elles sont en style mauresque avec beaucoup de stuc, dans le même style que celui qui caractérise les bâtiments de la propriété foncière, avec les tuiles vertes, etc. Mais en même temps, le Maroc est typiquement une colonisation impérialiste, la première suite à la conférence internationale en 1906 à Algésiras et au « traité d'Algésiras » qui s'ensuivit. Toutes les grandes puissances étaient présentes, notamment la Russie et les Etats-Unis de l'époque. Elles ont demandé que le Maroc, bien que destiné à un protectorat français et à un protectorat espagnol – elles ont fait le partage – serait sous accords commerciaux internationaux. C'était une colonisation déjà mondiale, sous ce que l'on appelle le régime de « porte ouverte » : les droits de douane ne peuvent pas dépasser 18,6%. Autrement dit, le Maroc était en réalité dans le commerce mondial. Ceci explique que le phosphate, la principale exportation, ne viendra pas en France. Les phosphates sont dirigés par une compagnie transnationale qui a son siège en Espagne: Pennaroya. Les français exploitent et fabriquent des phosphates au Maroc par l'intermédiaire de l'Office Chérifien des Phosphates. Vendus dans le monde entier, ils ne sont pas traités en France, ni au Maroc, mais dans des usines de Pennaroya situées à travers le monde.

Le Maroc est une colonisation impérialiste aussi pour une autre raison : le traité d'Algésiras prévoyait la constitution d'une « Banque d'Etat du Maroc ». Or, par un tour de force inouï, contrairement à son nom, c'est une banque privée qui fut créée. Elle aura le privilège d'Etat, notamment celui d'émettre la monnaie et de gérer les intérêts, etc. La principale banque qui la contrôle sera la « Banque de Paris et des Pays Bas » : « Paribas » aujourd'hui. Paribas conservera sa mainmise jusqu'à la nationalisation de l'indépendance et développera en même temps son propre domaine avec l'*Omnium Nord Africain*. Il a existé pendant toute la colonisation et a été le principal actionnaire privé au Maroc. Aujourd'hui il a été « royalisé », par privatisation royale. Autrement dit il n'a pas été nationalisé, mais comme par dispositions législatives les marocains devaient être dominants dans la répartition des actions, c'est la famille royale qui a été le principal actionnaire de l'*Omnium Nord Africain*.

Voilà pour la forme de domination où ont pris forme les représentations de l'« autre », des représentations à la source de la construction de l'« étranger », comme acteur imaginaire et idéologique, du racisme et de l'ethnicisation des rapports sociaux, quand l'« autre » s'est rapproché des « petits blancs » en métropole. C'est à dire, quand la différence ethnique est devenue un enjeu imaginaire, où l'étranger a été mis en position de négativité maximum et dans une logique de séparation imaginaire. Cette construction hiérarchique au sein des rapports sociaux en Europe résulte donc de cette forme de réserve et d'exploitation où ont existé les deux formes de pratiques de toute politique coloniale ; elles furent particulièrement nettes dans la colonisation française: la pratique militaire et la pratique des colons.

La pratique militaire est une pratique de souveraineté: les militaires sont là pour tenir le pays. Ils sont là, comme le dit l'historien Henri Brunschwig, pour faire « la politique du drapeau ».



Le réseau militaire couvre l'ensemble du pays pour tenir le pays. Les colons, en partie les dérangeant, même s'ils trafiquent avec eux, parce qu'ils « mettent le désordre ». En prenant les terres, en faisant des actions arbitraires dans la population, en tirant du revolver – la colonisation en ce sens ressemble au Western. Tous les cafés coloniaux ont leurs portes battantes qui donnent l'impression d'entrer dans un bar du Far West, avec l'escalier au fonds de la salle et son piano. Les militaires appliquent une politique que l'on a appelé d'ethnologie coloniale. Ils cherchent à connaître la population, à utiliser les familles les unes contre les autres et à avoir de bons chefs de famille à leur disposition, à recruter éventuellement des auxiliaires pour l'armée. L'armée coloniale a toujours été composée de plus « d'indigènes » que de soldats français venant de la métropole. Les sénégalais étaient envoyés pour faire de la répression, les algériens et les tunisiens, étaient envoyés pour faire la guerre du Rif! Le pouvoir militaire est donc d'une extrême violence et, avec ses propres codes et méthodes paternalo-machistes: « rouler des mécaniques », « valoriser l'homme », « se saouler », etc. Si l'on faisait l'histoire de la consommation d'alcool dans l'histoire coloniale, on serait étonné. Laisse en héritage, la consommation d'alcool est une des plus grande conquête de la colonisation. Si la bière se répand, c'est par l'armée, et quand l'on connaît les climats africains, consommer de la bière est quelque chose de fou. Elle fait des gens détraqués et des gens ivres toute la journée et elle accompagne l'intrusion de la violence, conduite par l'opération militaire, et les pratiques qu'elle fonde: les rapports paternalistes, parfois racistes, avec la population: « mes Kabyles », « mes Mozabites », « mes petits gars », « mes hommes », etc. C'est une pratique qui « fait semblant », sous forme de familiarité avec la population et sous des raisons ethnographiques produites par des sous-officiers, des séminaristes, des missionnaires qui étudient la population.

C'est la raison pour laquelle les colons sont considérés par les militaires comme des empêcheurs: « ils apportent le désordre »! Eux-mêmes ne se rendent pas compte du désordre qu'ils produisent évidemment, à coups de pierre et à coups de massacres parfois, mais ce n'est le même désordre que celui qu'apportent les colons. C'est en Algérie que cette discordance est la plus forte et où s'exerce sans scrupule la puissance du colonat. Il s'agit d'un exercice au 19<sup>e</sup> siècle de la colonisation agricole. Pour la faire, les colons se servent des pouvoirs politiques locaux et par l'arbitraire qui y est possiblement actionnable: dans les mairies et par le « code de l'indigénat » qui n'est ni un code ni la justice, mais un ensemble d'arbitraires de police. Après l'écrasement de l'insurrection de 1870-1871, on a assisté en Algérie à l'exercice de l'arbitraire colonial dans toute sa splendeur: « descendre » un homme est banal, et l'on fait disparaître le cadavre, car dans la colonisation tout le monde est armé ; et l'on s'étonne – on le voit dans la presse notamment – que, même avec de mauvaises armes, les colonisés cherchent à s'armer. Il faut prendre la mesure de la puissance armée que constitue le peuplement colonial. Les Etats-Unis en sont en quelque sorte le témoin résiduel actuel. Si tout le monde peut y disposer d'armes, c'est en vertu de l'article 3 de la constitution exclusivement prévu pour que les blancs soient armés. On est en présence d'un modèle accompli de pratique coloniale, un modèle ouvertement raciste. En Algérie, il faut faire comme en Amérique, mettre les indigènes dans les réserves et éventuellement même, les exterminer<sup>6</sup>! Les colons tirent à boulets rouges contre les « bureaux arabes » tenus par les militaires, parce qu'il n'est pas « nécessaire de soigner les indigènes », pas besoin de les défendre quand il y a des expéditions de colons qui viennent leur prendre les terres: c'est la colonisation qui avance! La discordance entre colonat et armée se montre ainsi, avec ses propres cultes de la virilité, ses exercices physiques imposés à la population. Aujourd'hui, il est impossible d'aller dans un pays du Maghreb sans entendre « mon lieutenant » ou « salut chef ». Cela signifie que les structures militaires ont été intériorisées pour devenir des structures mentales: le salut et le respect « salut chef », y compris sur un marché à Paris.

C'est l'apogée de la forme coloniale. Elle s'est amortie, sans connaître cette forme maximale en Tunisie où le peuplement européen est moins fait de « petits blancs » français qu'en Algérie où les européens immigrants étaient plus nombreux que ceux venus de France. Donc, pour le cas de la Tunisie, un étiage différent de la pratique coloniale. Dans le cas du Maroc, tout au moins dans le protectorat français – c'est relativement différent dans le protectorat espagnol où n'existe

---

<sup>6</sup> Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser, Exterminer: sur la guerre et l'Etat colonial*, Fayard, Paris, 2005.

pas les formes de peuplement – on est en présence d'un haut colonat, de haute colonisation. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de « petits blancs » – ils viennent d'Espagne, de la Méditerranée, etc. –, mais c'est une prépondérance, à la fois du grand colonat et des grandes sociétés, dont le siège généralement français, mais pas toujours, structure la domination dans le protectorat français. Les différences de revenu des coloniaux ont aussi donné un étagement différent et des pratiques coloniales différentes. Cependant, dans un peuplement colonial très développé comme en Algérie, on trouvera à la fois une familiarité dans le travail et, ce qui a toujours existé, une différence d'habitat. Dans la journée, les « indigènes » et les européens peuvent être mélangés dans le travail, mais pas dans l'habitat. Cette séparation correspond à la division entre coloniaux et algériens qui vont être portés vers un peuple uniquement musulman, séparation en tout cas caractéristique de la domination par la subordination dans un statut confessionnel religieux.

Ce problème de la distance sociale parcourt tous les aspects de la vie sociale et culturelle. Par exemple, ce qui n'existe jamais ce sont les mariages mixtes, ou très peu, car la frontière est en même temps une frontière de l'endogamie familiale et du partage familial. La carte des filles est aussi forte dans les milieux coloniaux que dans les milieux colonisés. Garder ses filles est une exigence. Et ce sont les mères qui gardent les filles, et par tous les moyens. Ce sont des réflexes hypertrophiés dans une société coloniale. Cet aspect sexuel, très fort, se montre partout, dans les rues, sur les places, dans la vie quotidienne, dans les bals du samedi soir, dans les cafés, etc., avec sa cohorte de conflits et ses propres formes de violence transposées en fantasmes et en fixations sexuelles racistes.

L'autre point à prendre compte concerne l'instrumentalisation par tous les moyens de l'Etat, un Etat qui de toute façon n'est pas là pour les favoriser les colonisés ; ils peuvent éventuellement l'admirer, justement parce que des choses fonctionnent, lesquelles sans lui ne marcheraient pas. Pour les colons instrumenter l'Etat est tout à fait normal. Voler l'Etat n'est pas voler, se servir des pratiques d'Etat est normal. L'Etat est instrumenté, y compris sous la forme des relations. Il faut avoir des relations à l'intérieur de l'Etat administratif. Elles permettent le piston, érigé en système pour ses avantages propres. Pierre Bourdieu l'a caractérisé dans ses premiers travaux: le piston est inhérent à la culture de l'Etat administratif, puisque c'est le moyen de faire valoir un avantage<sup>7</sup>. Il est parfois nécessaire de connaître aussi le chaouch qui est devant la porte, pour pouvoir « rentrer ». Le piston existe partout, mais c'est sa forme intensive qui est à marquer dans la configuration coloniale.

### **L'Etat national post indépendance**

Il ne faut pas s'étonner que cela soit resté après l'indépendance. Le piston y est encore beaucoup plus constitué qu'à l'époque coloniale, par des réseaux et des monopoles, par hypertrophie évidemment de ce caractère d'utilisation décentrée des accès dans l'Etat. Dans son journal, Mouloud Feraoun montre comment ces conduites individuelles ont été intériorisées par les colonisés<sup>8</sup> et comment elles vont se reproduire dans l'Etat national indépendant, ou prétendument tel, de même que la violence propre à l'Etat national colonial. En fait, l'indépendance correspond à la substitution du déclassement socio-économique par un reclassement dans l'Etat national, lequel va redoubler les formes de violence en privilégiant les « nationaux » en tant que privilégiés de l'Etat, et même en pratique exclusivement privilégiés de l'Etat. C'est pourquoi l'Etat national est le premier Etat qui a besoin de nationaux pour valoriser la « communauté nationale », c'est à dire pour faire croire qu'il y a égalité égalité des chances, etc., ces itérations de tous les discours politiques. Tout cela appartient à la nature particulière de tout Etat national, comme celle d'avoir pour canon ses justifications: privilège national, argument de l'intérêt national, sacralisation de la nation y religion des martyres.

Ceci peut s'analyser sociologiquement. En situation coloniale les colonisés étaient en position subordonnée, dépendante, dominée, par rapport à la prépondérance exercée par l'instrument qu'était l'Etat colonial. Leurs bourgeoisies étaient secondaires, voire marginales. Du

---

<sup>7</sup> Pierre Bourdieu, *The Algerians*, Boston, Beacon Press, 1962.

<sup>8</sup> Mouloud Feraoun, *Journal*, Seuil, Paris, 1962.

coup, elles étaient obligées de passer par des intermédiaires ou d'accéder à l'Etat colonial pour l'actionner afin de faire valoir leurs affaires. C'est pourquoi on trouve toujours dans les familles des collaborateurs de l'Etat colonial. Le deuxième fils peut être avocat ou médecin, le troisième peut être nationaliste, et s'il y en a un quatrième il peut être communiste ; c'est la placement par rapport à l'Etat. Le mariage constitue l'autre placement de la bourgeoisie. Cela concerne donc les alliances matrimoniales, comme système de classe, dans cette subordination à la prépondérance coloniale et à l'usage de l'Etat administratif colonial, et parfois même de l'Etat politique colonial. C'est le cas des députés, élus divers, etc., ou quand l'on choisit l'administration française pour en devenir un grand fonctionnaire, quand l'on veut faire une carrière dans les affaires, dans la haute médecine, etc. Il y en a très peu, mais toujours dans les mêmes familles. Et l'on peut dire que le placement dans l'histoire colonial correspond au placement de ceux qui sont toujours « placés » aujourd'hui.

L'indépendance correspond à la conquête de l'Etat, non seulement la conquête de la prépondérance de l'Etat, de son rôle de grand instrument d'affaire, mais aussi la conquête de toutes les retombées qu'il permet, comme celle du reclassement par ceux qui sont *intéressés à l'Etat*! Cela concerne donc aussi des gens qui sont payés par l'Etat, les fonctionnaires et tous ceux qui sont salariés indirectement par lui, car les salaires sont garantis par l'Etat ; surtout quand la majorité de la population est hors salariat, cette caractéristique du sous développement. C'est ici que se lisent les rapports de force d'aujourd'hui, qui sont des rapports de classe, de classement, de clientèle, etc., représenté par ce reclassement de l'indépendance. De là découle l'apparition hypertrophiée de deux petites bourgeoisies. D'abord celle en difficulté, devenant commerciale, boutiquière, de petite entreprise, etc., toujours à la recherche de moyens pour se rétablir ou se reconvertir: en général cela passe notamment par les enfants, c'est-à-dire par l'école. C'est pourquoi elle sera un des fonds de promotion de l'intelligentsia. Mais elle est doublée par la petite bourgeoisie des services, carles chaouchs décrits par Mouloud Feraoun sont devenus responsables de services, employés de mairie, parfois fonctionnaires des services de l'Etat et qui le font fonctionner. Ce n'est pas faire ici une critique de leurs capacités mais visualiser leur placement. Se cumulent ainsi les deux formes de petite bourgeoisie, tenaillée par le classement familial, c'est-à-dire celui des enfants, les garçons évidemment car pour les filles l'autre voie de classement est constitué par le mariage. On voit comment la société est taraudée de l'intérieur par ces effets de crise ou par ces effets de parcours poursuivant des promotions possibles.

L'école en est une remarquable illustration, car la mauvaise arabisation, qui fait de mauvais monolingues, est du monolingisme du pauvre ou si l'on préfère de la prolétarisation. Les prolétaires n'ont droit qu'à une seule langue, alors que la bourgeoisie est forcément plurilingue. Depuis l'indépendance, l'école disqualifie par un monolingisme qui n'est même pas scolaire mais idéologique. Du coup, le bilinguisme est réservé aux bons établissements, la mission culturelle au Maroc, etc. Depuis la maternelle le parcours obligé sera d'entrer dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Il suffit de pouvoir accéder à la maternelle d'un office culturel français ; c'est la première bataille. Ensuite pour la grande bourgeoisie, ou moyenne parfois, ce sont les études à l'étranger, en Anglais, etc. On perçoit dès lors la stratification issue, sinon fabriquée par la colonisation, dans les effets se lisent dans les migrations d'aujourd'hui, tout comme le côté business d'une bourgeoisie bancaire, et non financière comme l'on dit bêtement (car ça ne relève pas du capital financier, mais de la multiplicité de l'actionnariat bancaire).

Le dernier trait de cette sociologie constituée sous l'Etat colonial concerne la conquête des villes par les habitants colonisés qui avaient été cantonnés dans leurs quartiers ou marginalisés. Au Maroc ils ont été retardé dans le monde rural ; c'est le dernier pays à constituer une majorité urbaine depuis à peine dix ans. A présent, l'indépendance accélère non seulement l'investissement de l'Etat, mais aussi l'investissement privé dans le logement urbain, suivie de la prolifération de l'urbanisation, essentiellement prolétaire. Du coup, la ville est, comme l'école, fractionnée socialement en quartiers qui se découpent par le mépris de ceux qui ne sont jamais allés dans les quartiers prolétaires situés au pied de leur immeuble ou ceux situés au milieu des terrains vagues comme à Casablanca.

### Colonisation et enfermement des sociétés colonisées

Les violences ethnico confessionnelles que l'on retrouve partout aujourd'hui donnent l'impression que les sociétés qui furent colonisées sont en proie au chaos. Or, c'est un chaos créé par la colonisation! C'est même sa grande réussite, mais comme il s'accompagne du consentement des gens, et parfois avec leur participation active, on ne le voit pas. C'est à dire que la discrimination des ex colonisés et leur enfermement sous un statut confessionnel ou ethnique est une fabrication de la colonisation. Et plus encore, son tour de force est d'avoir interdit à la fois toute évolution vers la société civile et toute évolution politique vers la constitution de sociétés politiques. Ce sont les grands blocages produits par la colonisation, tant en Tunisie, au Maroc et surtout en Algérie où cela a été le plus codifiée. C'est vrai en Tunisie sous le protectorat français. Les tunisiens, musulmans ou juifs, ont été des sujets musulmans ou des sujets juifs du Bey de Tunis, régis donc par leurs statuts confessionnels et liés à leur communauté religieuse. Ces statuts, caractéristique de la domination par la subordination. sont restés jusqu'à ce que Bourguiba réforme en partie ce système. De son côté, la bonne bourgeoisie s'était exempté des statuts locaux en se faisant « protéger » par une puissance internationale : la Grande Bretagne, la France, les Etats-Unis, l'Empire d'Autriche ; comme au Maroc, cela s'appelait le régime des « protégés ».

En Algérie, la seule voie pour les colonisés fut d'être *sujets français* ; c'est d'ailleurs pour cette raison qu'on les appelle *indigènes*, pour bien montrer qu'ils sont différents. Ils sont *indigènes* et *sujets français*. Cela a été codifié sous Napoléon III par le « sénatus-consulte fondamental » du 14 juillet 1865 précisant que tous les habitants sont français, sauf si l'on relève d'une puissance internationalement reconnue, par exemple, de l'Empire d'Autriche, du Royaume de Piémont, d'Espagne, etc. Tous les habitants sont français, sauf ceux qui s'appellent eux-mêmes européens, une sorte d'appellation extra territoriale virtuelle – européen est un statut qui n'existait pas, ni même aujourd'hui – adoptée pour désigner ceux qui ne sont pas français, ce qu'ils deviendront ensuite. En dehors de ces européens tout le monde est citoyen français. Les autres sont *sujets français* sous deux statuts inscrits dans les articles 2 et 3 du sénatus-consulte. L'article 2 donne des *sujets français de statut français musulman* – c'est pourquoi on finira par dire « français musulman » – valable qu'en Algérie (car en métropole il n'y a que des français). Ce statut musulman pour les *sujets français musulmans* finira par s'appeler le « statut personnel » – géré par les institutions religieuses – complété de rétentions pour le service militaire et pour l'accès aux principaux corps de fonctionnaire. L'article 3, désigne les français de « statut mosaïque », c'est à dire des juifs gérés par les institutions du judaïsme. Les juifs deviendront français collectivement en 1870 (décret Crémieux), et seront considérés comme tel, quand, tant bien que mal, on ne les appellera plus « indigènes », c'est-à-dire considérés comme des européens.

Dès lors, puisque par ailleurs les « européens » étaient également devenus français par la loi faisant « français » les enfants de l'immigration, les musulmans resteront seuls *sujets français*. Cette coupure proprement coloniale, qui a duré jusqu'à la fin, a pris corps de façon définitive en 1947 lors de la discussion sur le statut de l'Algérie. Il créait deux collèges, séparant les citoyens français de plein droit des *français musulmans*, qui ainsi le restaient, même lorsqu'ils se convertissaient au christianisme ; pour ce cas les juristes ont créé un statut *chrétien musulman*! On ne disait plus d'ailleurs « indigène » ni « européen », mais cadre A et cadre B. On voit la profondeur de la discrimination coloniale qui se prolonge aujourd'hui par une frustration maximale frappant la petite intelligentsia qui se rend compte de l'inégalité. Elle a fait les mêmes études dans les mêmes écoles et elle est bloquée. A ce sujet Maxime Rodinson a repris la formule de « création du ressentiment », allant jusqu'à la frustration. On voit, avec les mouvements islamistes d'aujourd'hui, comment, renvoyant à cette frustration, la discrimination, maximalisée par l'histoire coloniale, a pu devenir la source psychologique interne de la violence.

Ainsi, la colonisation a-t-elle interdit, comme elle le sous tendait, d'atteindre à un statut civil, puisque le code civil ne peut jamais être une référence pour entrer dans la vie civile proprement dite, y compris pour la vie familiale. Les *sujets* dépendent toujours des autorités religieuses. A cela s'est ajoutée une exploitation ethnique de distinction pour ceux que l'on considérait comme des groupes distincts, comme les mozabites ou les kabyles. Les mozabites ont le

statut musulman, mais un statut musulman particulier. Ils seront du coup maintenus encore plus indigènes que les autres dans l'histoire coloniale. Concernant les kabyles, il sera institué un « droit musulman coutumier », récupéré des coutumes et traditions kabyles, pour appliquer une jurisprudence musulmane propre à la version établie du droit coutumier. Au Maroc, où cela s'appellera le droit coutumier berbère, on a pris la jurisprudence coutumière d'exercice des tribunaux en pays berbère pour dire qu'elle était marocaine: la jurisprudence est par conséquent le fondement des jugements aujourd'hui en pays marocain. En matière de justice en effet, ce ne sont pas les codes qui comptent, mais la jurisprudence, c'est-à-dire l'application des codes. Et celle-ci est le triomphe du « droit patriarcal », que ce soit en pays kabyle, en pays berbère ou en pays de droit écrit.

Ceci montre combien la colonisation a induré ce que justement le mouvement des femmes appelle le « statut patriarcal ». Elle l'a écrit et, plus encore, elle l'a sacralisé en le plaçant dans une justification religieuse. Cela a des effets encore aujourd'hui au Maroc, car les mouvements de droits pour les femmes ne réclament par un droit pour les femmes, mais la réforme du « code musulman »! On voit combien il est difficile de sortir de cette matrice de la colonisation qui, avec la mise sous statut religieux des populations, a interdit aux colonisés d'accéder à une société civile en tant que garantie des droits politiques, d'avoir interdit et fabriqué de cette manière toute évolution politique, ainsi que la constitution de sociétés politiques au Maghreb.

Par conséquent, ce ne sont pas les islamistes qui ont inventé le Maghreb d'aujourd'hui, mais la colonisation, en obtenant ainsi qu'il n'y ait plus que des nationaux musulmans aujourd'hui dans les Etats nationaux maghrébins. Car, précisément, ce statut a été incorporé au mouvement national. Hors société civile, la citoyenneté est prise sous statut musulman et d'ailleurs la colonisation a mondialisé cette contradiction qui demeure après les indépendances, dans le partage, le conflit, la violence du chaos en orient et moyen orient musulman, en ses différences et sous régions. Pas seulement musulman d'ailleurs, car on voit bien dans l'affrontement entre le Pakistan et l'Inde, que l'hindouisme de la colonisation britannique dans l'empire des Indes est ce qui fait émerger le chaos d'aujourd'hui.

Il y a un autre chaos sur lequel je serai plus rapide: dans les trois pays du Maghreb on a affaire à des systèmes militaro policiers. Le plus policier est en Tunisie, le plus militaire est en Algérie. Au Maroc c'est la combinaison des deux. Néanmoins, ils ne sont pas tellement éloignés. Dans les revues de Science Politique, on aime à montrer les différences dans les trois pays, mais dans le fonctionnement interne, les diktats militaro policiers sont très proches. La preuve, puisque les frontières sont fermées, ce sont toujours les ministres de l'intérieur qui se réunissent quand on parle de l'unité du Maghreb. , autrement dit, la seule unité du Maghreb est celle des ministres de l'intérieur! Il faudrait analyser aussi l'héritage de l'organisation militaire, plus ancienne qu'on l'a prétendue, et l'héritage de l'Etat administratif (maghzen, beylicat) en tant qu'Etat de contrôle, puis l'héritage du parti Etat sur le modèle du parti unique national et du centralisme d'Etat des partis communistes. Ceci se double de la tentative et de la pratique du monopole idéologique. Ce monopole idéologique a différentes formes qu'il faudrait développer: le nationalisme royal au Maroc avec unanimité à la clé du matin au soir à la radio et à la TV, l'idéologie arabo musulmane en Algérie, le nationalisme propre à la Tunisie mais avec une instrumentalisation de la religion.

On perçoit comment fonctionne ce monopole d'Etat, non seulement idéologique, mais aussi dans la pratique de la vie, sensée être publique, et même dans la vie privée par ses percussions. Comme si la vie privée pouvait exister! C'est un espace social vaguement protégé, mais c'est surtout un espace social qui subit l'action des autres espaces sociaux. Et ce n'est pas parce que l'opposition dit qu'elle s'exprime au nom de la société civile qu'elle existe! Répétons-le, il n'y a pas de statut civil au Maghreb et, plus encore, toute activité politique est y contrecarrée. Par conséquent, la plus grande réussite de la colonisation est d'avoir fait que le statut musulman soit constitutif de la définition de la citoyenneté nationale ; en ce domaine la décolonisation reste à faire, car l'intégration de l'appartenance religieuse s'est poursuivie et avivée dans la résistance et le mouvement national. L'indépendance exploitant les conformations administratives, politiques et militaires de l'Etat colonial, a créé un Etat qui interdit toute alternative politique, d'une façon

directe en Tunisie, d'une façon brutale en Algérie et d'une façon avec balancement multipartiste au Maroc.

Ce blocage de l'évolution vers un statut civil, ou vers une société civile, travaille les mouvements de populations et leur réception dans les pays d'immigration. Les immigrations du sud se trouvent soumises à l'emprise des nationalismes et à l'intersection de ceux du sud et de ceux du nord dans un champ d'altercation qui tend à transformer radicalement les représentations et les modes de vie de populations du nord. C'est pourquoi l'Europe devient le receptacle de revendications qui renvoient à ce que l'on peut appeler la *dette coloniale*. Celle-ci ne finit pas de produire ses effets dans les quartiers d'urbanisation prolétaire des villes françaises.

## 2 – Déplacements de peuples et migrations

### Déplacements et stabilisation

Encore un point de déconstruction historique sur les déplacements de peuples et les migrations. Il ne faut pas parler des migrations en commençant par dire, comme certains le font, que le racisme a toujours existé, la guerre aussi, etc. Autrefois le déplacement de peuples existait d'une façon prépondérante, parce ceux-ci n'étaient pas stabilisés. En Europe ils se stabilisent tant bien que mal à la fin du Moyen Age, mais en Afrique subsaharienne ils se stabilisent au 20<sup>ème</sup> siècle seulement. Et en Afrique, que l'on appelait « blanche » autrefois, les peuples se stabilisent entre le Moyen Age et le 20<sup>ème</sup> siècle. Par exemple les « saharouis » sont des populations qui vont de la Mer Rouge à l'océan Atlantique, avec leurs propres langues, leurs propres compositions sociales et leurs propres déplacements. Ils ont leurs propres cités: les Oasis. On oublie toujours que les Oasis sont d'abord des villes parce que ce sont des villes marchandes ; elles sont de superbes médinas! Ceci renvoie à l'histoire évoquée ci-dessus. Mais ces déplacements de peuples trouvent leur aboutissement aujourd'hui sous la forme du développement des *migrations*, lesquelles tendent à mettre fin définitivement à l'établissement de frontières étatiques nationales. Les migrations, dites « de travail », sont des *migrations de revenus*. Il n'y a pas de secret, même un jeune diplômé est en recherche d'une source de revenu. Marx a totalement raison! Quand se pose la question des classes sociales, il faut toujours poser la question: « d'où vient votre revenu »?. Cela permet de voir immédiatement la dépendance, tant pour les intellectuels que pour les gens qui quittent leurs campagnes. Ce phénomène donne des migrations dont les caractéristiques tendent à une généralisation tout a fait contemporaine, renvoyant donc à la recherche des revenus à partir de domaines colonisés vers les anciennes métropoles coloniales, et leur diffusion à échelle européenne.

Il faut aussi remarquer que les migrations de « revenu » ne sont pas seulement des migrations des plus pauvres. Il faut éviter le misérabilisme dans le domaine migratoire. Evidement, il y a des pauvres qui se noient dans le détroit de Gibraltar, mais ceux qui émigrent ne sont pas les plus pauvres ni les plus idiots, au contraire se sont les plus débrouillards, les plus stratèges, qui suivent des filières, tentent de « s'en sortir » comme l'on dit dans la doxa politico journalistique. Les migrations ont toujours été accompagnées par des migrations non seulement commerciales, mais en même temps de réseaux intellectuels. On oublie par exemple que du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle, la littérature arabe est largement basée sur les immigrants syro-libanais, et non pas forcément centralisée dans des villes arabes, sauf par transfert des intellectuels entre les villes syro-libanaises et Alexandrie au moment de la répression dans les années 1884. La fondation des journaux égyptiens s'est faite par les immigrants venus de Syrie et du Liban ; évidemment, encore a-t-il fallu que la colonisation française invente le Liban pour que des livres d'histoire du Liban soient publiés. Il faut par conséquent restituer ces déplacements dans une amplitude qui dépasse les migrations coloniales et post-coloniales d'aujourd'hui, dans le bassin Méditerranéen. Car il ne faut jamais oublier qu'une des grandes immigrations de la fin du 19<sup>èmes</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup> siècle, fut celle des Balkans. Parce que l'on ne savait pas nommer ces grandes migrations, elles furent appelées « balkaniques »: une sorte d'appellation générale, comme le sont les mots « arabe » ou « musulman ».

Mais il y a une autre raison qui les rend importants du point de vue de leurs effets sociaux:

plus un pays est un pays d'immigration, plus l'« authenticité » devient un leitmotiv. C'est-à-dire que ceux qui n'ont pas émigrés n'ont que l'« authenticité » comme ressource pour se valoriser. Autrement dit, l'immigration du Maghreb fait l'authenticité des islamistes ou de la spécificité nationale: de ceux qui sont restés. C'est une des formes caractéristiques de l'« effet miroir » des migrations. Les Balkans en est un cas exemplaire utile pour comprendre le Maghreb d'aujourd'hui, d'autant plus qu'à l'étape actuelle de l'immigration, les immigrants ne sont plus uniquement en diaspora, mais constituent aussi des réseaux de business et de relations avec ceux restés au pays, lesquels font également du business. J'y reviens dans le dernier chapitre.

Dernier trait dans cette déconstruction de l'histoire : aujourd'hui, à échelles diverses de mondialisation, plutôt international que mondiale, résulte la constitution de champs idéologiques. Au sens propre du mot ce sont des champs d'altercation: se sont ceux qui font l'« autre ». Pour la Méditerranée, cela correspond au champ idéologique d'altercation Islam/Occident, ces deux bêtes d'apocalypse absolument inventées, sans aucune consistance historique sauf pour les adeptes du combat des « essences », du « choc » des civilisations et des cultures. Dans ce champ idéologique – un champ idéologique est toujours manichéen et comporte aussi des sous pôles et des sous affrontements – existe une polarité d'altercation, qui crée l'« autre » pour soi. Ici se trouve la réserve d'arguments de cette histoire méta historique, de lutte des cultures etc., évoquée plus haut.

Aujourd'hui on est à l'époque de l'usure du nationalisme. C'est pourquoi surgissent des mouvements prétendument égalitaires, communautaires, eschatologiques, religieux, etc., avec deux effets très forts: un effet d'enfermement communautaire qui n'a jamais été aussi grand, arabo musulman ou musulman, avec en miroir une image culturelle inversée, constitué par l'immigration. De ce fait, au Maghreb, où l'on ne veut pas connaître « d'immigré » – ceux qui restent sont surtout ceux qui n'ont pas pu émigrer –, se fabrique de l'authenticité. Comme s'il s'agissait de l'unique possibilité par rapport à une immigration qui évolue vers une culture de diaspora et plus encore vers une culture d'ethnicité et d'invention culturelle, se produit un renforcement de l'authenticité pour laquelle on peut tuer.

### **Union européenne et Maghreb**

On a donc eu un premier développement du capitalisme atlantique auquel succédera la mondialisation du capitalisme atlantique et la colonisation sous de nouvelles formes impériales. Le capitalisme est devenu atlantique, les bateaux se sont agrandis. De toute façon, avec colonisation ou sans elle, on a eu la mondialisation du monde, au moins par les côtes, ou, si l'on préfère, le premier marché mondial qui a relégué la Méditerranée et entraîné sa dépendance. Jusqu'à aujourd'hui, puisque l'aboutissement actuel met le Maghreb à la périphérie de l'Union Européenne. C'est cette dernière ligne de force qu'il faut donc à prendre en compte dans l'étude des migrations. Aujourd'hui le Maghreb se caractérise comme une double périphérie. Une périphérie d'Europe et une périphérie du monde arabe et musulman. Au plan économique, des traités de libre échange avec l'Union Européenne sont signés, mais comme pour la Turquie, cela ne donne pas accès à l'Union Européenne. Pourquoi ? Parce que dire « *échange commercial d'accord, mais libre circulation des habitants, surtout pas* » ! Cela signifierait liberté de circulation. Il faut l'interdire. Comme pour interdire l'entrée dans l'Europe aux Turcs : « *c'est un grand pays, mais où les gens sont différents d'approche, de mentalité et de mode de vie* » ! On se trouve en présence d'un néo racisme culturel : « *ils sont différents de nous* » ! Mais c'est pour dire : « *on peut mettre en circulation des marchandises, mais on ne peut pas mettre en circulation des hommes* ». Tous les traités d'échanges commerciaux sont donc possibles et imaginables, tel que cela se fait entre le Maghreb avec l'Union Européenne, mais on ne peut mettre en circulation les hommes !

La preuve est donnée par les traités prétendument de libre échange signés par les Etats maghrébins avec l'UE. Les échanges commerciaux et financiers montrent qu'à l'heure actuelle, deux tiers du commerce – ou deux tiers des facturations – se font entre le Maghreb et l'UE. C'est-à-dire à peu près le pourcentage de l'époque coloniale avec la métropole France. Autrement dit le pacte colonial est passé à l'Union Européenne. Avec un désavantage pour le Maroc qui, par l'acte d'Algéciras de 1906, était ouvert au plus bas taux des changes, presque au libre échange, sur

le commerce mondial ; on l'a vu avec les phosphates, le Maroc faisait plus de commerce mondial qu'aujourd'hui dans un Maghreb situé en périphérie de l'UE.

Ce qui est intéressant renvoie à l'autre tiers qui ne passe dans la périphérie de l'UE. Car en fait de libre échange, ce sont surtout des droits exemptés pour les produits agricoles européens. Autrement dit le « libre échange » est un privilège européen ; il ne vaut pas pour le Maghreb avec les traités qui sont signés aujourd'hui. Le tiers qui ne passe pas concerne celui qui est totalement mondialisé: le gaz, le pétrole, les phosphates, etc., tout ce qui fait « l'Etat business ». C'est comme si l'Etat du capitalisme mondialisé était l'arrière plan de cette liaison préférentielle établie entre le Maghreb et l'Union Européenne. Ceci illustre remarquablement l'emboîtement de la mondialisation et de cette organisation continentale en train de se mettre en place aujourd'hui et qui vient remplacer les vieilles liaisons coloniales ou préférentielles antérieures.

Restituer ainsi la transformation de la place du Maghreb dans la Méditerranée permet un éclairage qui rectifie l'histoire que l'on raconte aux enfants dans les écoles ; il s'y trouve aussi en périphérie du monde arabe et musulman. En effet, il n'y a pas qu'au Maghreb que l'on peut dire « musulman », mais, comme on l'a vu, au Maghreb « arabo musulman » ne veut dire qu'une seule chose: c'est qu'il n'y a plus que des musulmans. A ne considérer que le « monde arabe », on voit qu'il y a moins de musulmans que dans le « monde musulman », et si l'on se situe dans le « monde arabe Machrec », il n'y a pas que des arabes musulmans, il y a des arabes chrétiens, des arabes juifs, des arabes athées, des petites communautés, des minorités, etc. Le mot « arabo-islamique » n'existe qu'au Maghreb pour dire un seul mot: « musulman ». Ce phénomène qui a été accru par la colonisation. Elle a enfermé le Maghreb en dehors de la mixité des minorités, de la mixité de laïcité, sans compter la mixité homme femme. On perçoit cet effet réducteur comme conséquence de l'histoire passée. Les utopies ont échoué, celle d'une Algérie algérienne, d'une révision du code de la nationalité au Maroc, de l'élargissement de la nationalité tunisienne, etc., puisque s'est mis en place un verrouillage, sur un faux arabisme, un arabisme par procuration. Quand il n'y a plus de monde arabe on manifeste à l'époque de la guerre du Golf. L'arabisme s'est réfugié dans les manifestations, au Maghreb surtout.

On aperçoit mieux le caractère périphérique du Maghreb. D'autant plus qu'il a été touché tardivement par le réformisme musulman, alors qu'il ne l'a pas été par la « nahda », qui fut un courant de renaissance intellectuelle arabe très laïque, avec des chrétiens, des juifs, des gens qui renouvelaient la langue arabe, écrivaient des romans où les femmes avaient une place, faisaient de la littérature d'immigration, de diaspora, dont les principaux auteurs étaient des syro libanais d'Amérique. Le Maghreb a été tenu à l'écart de tout ce qui a correspondu à la renaissance arabe.

### **3 – Immigration et nouvelles circulations migratoires**

#### ***Immigration, intégration et Etat national***

Dans les Etats nationaux européens, l'« intégration » s'est adressée aux populations « migrantes » non nationales après avoir été, pour cause d'unification nationale, une injonction destinée aux peuples des différents fiefs – comtés, duchés et archevêchés – insérés dans une construction d'Etat d'abord royal. Le terme « unification » a une valeur historique, située et datée, correspondant au sens générique d'« intégration », c'est-à-dire d'« assimilation » subsumant les particularismes territoriaux (types communautaires – rapports sociaux et hiérarchie sociale –, langues et dialectes, activités sociales et économiques : rurales et citadines). L'Etat national garantit dans ce cas, par les droits accordés aux *citoyens*, que les individus inclus sur ses terres, c'est-à-dire sur son *sol*, peuvent s'y mouvoir à l'abri de toute discrimination liée à l'origine ; sa formation résulte donc d'une assimilation, ou, si l'on préfère, d'une acculturation ayant, certes, connu ses résistances: le cas exemplaire vendéen en France. C'est par euphémisme contemporain que l'on nomme « immigrants de l'intérieur » les individus en déplacements inter régionaux. « Intégration » possède alors le sens que lui donnera Durkheim en ce qu'elle exprime l'intégration dans le réseau de solidarité organique émanant de la Division sociale du travail. Au plan de l'unification culturelle, seule la langue est vraiment le dénominateur commun ; elle est fonctionnelle surtout au plan de



l'identité d'appartenance qui s'hérite par l' « éducation nationale ». En France cependant, au plan régional et local les rétentions de cultures antérieures sont nombreuses, y compris au niveau de la langue. A l'absence de territoire pour les institutionnaliser un tant soit peu dans des rituels ou d'autres dispositifs, comme dans le cas espagnol, allemand ou britannique, ces survivances culturelles trouvent au sein de procédures associationnistes articulées avec le lieu d'origine, un cadre social de résistance aux contraintes sociales et politiques où s'investissent des activités de remodelage et de réinterprétations, aux fins de préservation, de traits culturels rapportés, par construction et par croyance, à une culture native, de toute façon artificieuse: les Bretons à Paris, les Corses, les Basques, les Alsaciens, etc.

En France, la présence des étrangers non nationaux dans les années 1960/70, révélera des modalités associationnistes identiques d'occupation. Faisant suite aux expatriations d'après guerre, elle concernera tout autant les espagnols, les italiens et les portugais – spécialisés aux tâches d'entretien ménager pour les premiers, aux travaux de maçonnerie pour les seconds et aux cultures maraîchères pour les derniers –, que les maghrébins recrutés dans les usines d'automobiles. Malgré la répression qu'il a subi pendant plus de 40 ans, cet associationnisme fut pour ces catégories le moyen de leur affirmation collective et, par la création de liens de sociabilité propres à la culture d'origine, de leur relation avec le cours politique des pays d'origine. En France, leur *différence* face à la *norme*, était l'alibi d'un rejet qui confortait la coupure entre l'espace public, réduit au privé et à l'espace du travail. La résistance fut réelle, malgré des formes de solidarité tempérées par la méfiance des organisations syndicales et de partis politiques français ; elles y voyaient un risque de division de la classe ouvrière et une menace quant à leur pouvoir et leur contrôle sur cette partie des ouvriers. En effet, si après 1945 la Confédération Générale du Travail (CGT) accueille les immigrants Nord-africains – la CGT maintient son ancien service de la main d'oeuvre immigrée, et en 1951/52, il y aura encore des conférences nord-africaines, même à l'ouverture de la guerre d'Algérie – la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), dont le patriotisme est renforcé par la résistance, commence à coller au processus qui voit naître la notion de « bons immigrants ». A l'époque se sont ceux qui viennent de l'Est, supposés fuir le communisme: les immigrants de Russie, Tchécoslovaquie, Pologne. On trouvera même ce phénomène à Force Ouvrière qui a des correspondants dans la Fédération de l'Education Nationale (FEN) et considère que les « bons migrants » sont aussi là les victimes du communisme, pas forcément les mêmes qu'à la CFTC, mais ils ne pourront rentrer à la bourse du travail qu'en 1968. Il faut noter que c'est à partir des années 80 et comme résultat de l'implantation dans le nouvel habitat social, que cet associationnisme des étrangers, reconnu en 1981, fournira le cadre d'émergence et de légitimation des jeunes Franco Maghrébins sur la scène publique, remettant en cause les schémas traditionnels des formes associatives anciennes essentiellement tournées vers le pays d'origine dans une démarche à distance qui consistait à gérer l'immigration comme un phénomène transitoire.

Les résurgences simplement régionalistes dans les Etats nationaux, ou celles à prétentions nationales, manifestent précisément une actualisation de ces continuités articulées au mouvement même du changement social, que les élites « communautarisées » vivent comme des opportunités historiques quant à leur promotion. Leur légitimation, de même que celle de leurs aspirations, suppose que les populations concernées relaient ces opportunités en sorte qu'elles puissent penser qu'elles en sont la source. Il s'agit d'un mouvement *désintégrateur* de la division sociale du travail héritée de la période de construction de l'Etat national et de sa consolidation comme Etat social, au profit d'un nouveau mouvement d'*intégration* dans une nouvelle division sociale du travail s'actualisant avec l'émergence des régions ou de métropoles : la notion d'Euro région en manifeste la modalité européenne. L'analyse sociologique des agencements de type communautaires, de groupes, de diasporas et de réseaux, sur lesquelles s'appuient les circulations d'individus non nationaux et qui s'insèrent dans les rapports d'altercation idéologiques et culturels actuels, ne peut ignorer cette analogie.

Si l'on fait de la France un « pays d'immigration », c'est par reconnaissance rétrospective des processus qui ont conduit à l'émergence d'un Etat national devenu *social*. Les « étrangers » qui

ont fait la France« s'y trouvent rétablis, non sans condescendance souvent. Dans cet ordre d'idée tous les pays ayant une consistance nationale ou/et étatique ont été, soit d'immigration, soit d'émigration ; l'émigration peut être de peuplement comme pour l'édification des Etats-Unis d'Amérique, quand aux « français de statut musulman » des départements algériens, ils ne seront des immigrés en France – et des émigrés d'Algérie – qu'après la création d'un Etat national en Algérie.

De même aux Etats-Unis, si l'on dit pays d'immigration ce n'est vrai qu'après la phase de construction nationale faite par des émigrés, expatriés et réfugiés européens. Leurs particularismes, recouverts par la référence incantatoire à un melting-pot bien plus mythique que réel, s'incarnent par bien des aspects tant dans les rites des cultures locales et les pratiques sociales, que dans les constitutions étatiques unifiés par le référent indivisible d'une souveraineté fournie par l'Etat fédéral. L'affirmation des spécificités régionales – ici les Etats américains – n'est possible et n'a pour seul préalable que la célébration de la « nation américaine» puisque celle-ci exprime la solidarité nationale rapportée à la division sociale du travail. Le type d'« intégration» des non nationaux, les immigrés donc, est pour cette raison du type *communautaire*, dès qu'ils se soumettent à l'incantation nationale et sacrifient à son rite pour ainsi bénéficier des droits communautaires.

Les premiers pas du fédéralisme comme forme de l'Etat national aux Etats Unis s'inscrivent sous domination coloniale anglaise, suivis du sécessionnisme où s'imposaient en outre un ethnocide sanglant vis-à-vis des autochtones et l'acculturation d'une main d'oeuvre importée d'Afrique, acculturation fortement contrainte sous sa forme esclavagiste. Ce qui donnera un sens conceptuel au terme *immigration* se manifeste par cette appropriation de la force de travail sous des types de procédures dépendants de rapports inégaux entre des formations sociales à construction nationale étatique inégalement réalisées, cristallisés sous des rapports coloniaux et néo coloniaux. La force de travail coloniale, franchement appelée encore en France après 1945 « main d'oeuvre coloniale » à propos des maghrébins, et plus encore avec le développement massif de l'immigration venant des « départements français d'Algérie». Du point de vue idéologique, c'est le point culminant de l'assimilationnisme: faire des français par assimilation. L'Office National d'immigration (ONI) a été créé pour remplacer l'organisme patronal appelé Société Générale d'Immigration. Son rôle se résumait à la mise en accord de contrats de travail, de titres de séjour et de naturalisations. C'était précisément la préparation du « modèle français d'intégration» dont on ne se lasse de vanter les vertus.

Ceci montre comment l'Etat national a pris en charge l'arrivée, le contingentement et l'assimilation des étrangers. Notons que les travailleurs de statut musulman des départements français en Algérie résidants en France ne passent pas par cet office ; puisqu'il n'y existe pas de statut de français, ils sont français à titre plénier, tandis qu'en Algérie ils sont discriminés par le système des collèges, le statut de musulman, etc. Et ce point culminant de l'assimilationnisme va de paire avec la construction de l'Etat national social répété par les nationalisations et le développement de la fonction publique ainsi que l'affirmation nationale par l'institutionnalisation des statuts au sein des organismes et offices publics et, au-delà, l'accroissement d'un salariat public et semi public.

La configuration présente met fin, tendanciellement, à ces procédures historiques qui ont structurées les circulations migratoires. Après l'assimilation succédera un type d'intégration qui, en renouvelant son sens précédent, désigne le déplacement de la question sociale, substituant le paradigme d'Etat social par celui du « moins d'Etat », c'est-à-dire la montée en puissance du paradigme néo libéral à l'échelle planétaire et la déconstruction symétrique de l'Etat national. L'injonction politico administrative d'« intégration » adressées aux catégories « issues de l'immigration», selon la formule courante installée dans l'espace public à partir des années 1980, exprime cette conversion ; la notion d'« insertion» devient une assignation sur un mode d'individualisation. Insertion/intégration, sont aujourd'hui des mots du vocabulaire politico professionnel correspondant à cette situation de crise qui mécanise les jeux politiques. Hier, dans des années de croissance, lorsqu'il y avait ce qu'on appelle aujourd'hui intégration, on disait revendication, contestation! Aujourd'hui, on dit « insertion » et/ou « participation » et derrière, on

pense « intégration ». Hier, on résonnait en termes de contradictions, de débats, aujourd'hui, on pense en termes de consensus ; le lieu d'intégration était le travail, et quand on parle aujourd'hui d'intégration, en pensant insertion et participation, on évoque en arrière plan une exclusion.

Lorsqu'on regarde rétrospectivement ce qui est en cause aujourd'hui, indépendamment même des problèmes du marché du travail et du chômage, ce sont les modes de fonctionnements sociaux politiques par lesquels se faisait la cohésion sociale. Derrière intégration/insertion/participation, il y a toute la question, très complexe, de l'articulation du communautaire et du sociétal, de l'horizontal et du vertical. De ce qui, d'une part, est de l'ordre du local ou du professionnel, qui est la dimension du communautaire, de l'horizontal, et, d'autre part, ce qui est de l'ordre de l'appartenance à la nation, de l'ordre de la citoyenneté, qui est la dimension du vertical. Dans le paradigme antérieur, les formes de la mobilisation collective – la classe des ouvriers français où les immigrés trouvaient les modalités de leur « intégration » –, parvenaient presque toujours à combiner et articuler une dimension de type communautaire – la classe et ses organisations – et la dimension sociétale, la dimension géographique professionnelle horizontale et la dimension de citoyenneté verticale. Toutes les formes associatives, syndicales et politiques, articulaient cette double dimension. Le nouveau paradigme met en question cette catégorie d'appartenance en tant qu'elle ne peut plus servir de soubassement à l'établissement du lien avec le vertical. Maintenant, l'« immigré », auquel l'« étranger » tend à se substituer, et le « non étranger » doivent penser, sous des exigences et des conditions spécifiques, un mode de présence dans l'espace public sur lequel s'appuyer pour pouvoir, éventuellement, l'articuler à une identité d'appartenance référée à un territoire global, national ou européen par exemple. Cela présuppose une médiatisation à travers un emboîtement de dispositifs, associant, dans des processus sociaux complexes, identité et territoire à des échelles inférieures. Les affirmations communautaires deviennent ainsi locales, micro locales – le quartier, le bâtiment ou la rue – et régionales, ouvrant à des rapports sociaux inter ethniques, et/ou accrochées soit à des réinterprétations d'identités plus anciennes, pour les « non étrangers » notamment, soit référées à des particularismes culturels, religieux ou d'origine ; d'où, pour les « étrangers », l'importance des réseaux et des diasporas. Ils permettent de se jouer, dans une réalité internationale d'activités économiques formelles et relationnelles, « légales et illégales », des frontières, réelles et symboliques, intra européennes et intercontinentales.

Amplification même des diasporas, des réseaux diasporiques et de leurs formes surtout, notamment entre nouvelles et anciennes diasporas, notables cependant, au delà des conditions d'époque de leur constitution, par leurs correspondances. Cette homologie de trajectoires diasporiques, qui n'implique nullement qu'elles se superposent forcément, renvoie à une autre qui lui est structurellement liée relative aux sources sociales et politiques de procédures certes, économiques mais aussi d'« exodes » et d'« exils », comme dans le cas par exemple des anciennes diasporas palestiniennes au Chili et au Canada et celles d'aujourd'hui. A présent, beaucoup de diasporas procèdent de configurations originales: camps de réfugiés ou de regroupement relatives principalement aux nouvelles formes de la guerre.

En surgit conséquemment, des champs d'altercation posant en des termes nouveaux la question de l'intégration rapportée à celle du *social communautarisme*. Le développement de sentiment d'appartenances multiples, à travers l'associationnisme et l'apparition d'un *leadership* associatif qui implique une présence sur la scène sociopolitique, dans les collectivités locales, les Consuls et même les gouvernements centraux, redonne de la force au différentialisme empruntant au nationalisme ethnique. Le régionalisme s'articule sur cette tendance comme on le note avec la présence d'organisations comme l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (FUEV-UFCE), l'Institut International pour les Droits des Groupes Ethniques et du Régionalisme (INTEREG) dont les sièges se trouvent en Allemagne, ou celle de l'influente revue *Europe Ethnique* déployant une vision de l'appartenance communautaire fondée sur la naissance et la tradition culturelle.

Ainsi, l'ancienne alternative entre assimilation et retour se périmet-elle, non seulement pour les cycles migratoires que l'on peut considérer comme achevés, les espagnols, les italiens, les

portugais et certaines catégories originaires du Maghreb (le cas de la Kabylie par exemple), mais aussi concernant les nouveaux groupes en circulation venant du sud de la Méditerranée, de l'est de l'Europe et du continent sud américain.

### *Analogies, continuités et temporalités*

Entre les deux configurations, les analogies sont nombreuses. Les circulations économiques révèlent des caractéristiques d'une grande continuité – 20000 espagnols se sont présentés cette année pour la cueillette du raisin dans les vignobles français, alors qu'au même moment à Lleida (Catalogne) des centaines de subsahariens vivant en chobolas (bidonvilles) ont attendu en vain un recrutement pour les vendanges. Cependant, dans les continuités s'infiltrèrent des éléments différentiels significatifs ; le cas de cent cinquante mille informaticiens recrutés en Allemagne dans les pays hors communauté européenne, s'il répète l'embrigadement de la main d'œuvre, directement organisée par les employeurs, telle que le fut par exemple au début des années 1970 la main d'œuvre algérienne dans les usines d'automobile, notamment à Peugeot Montbéliard, sur la base d'accords passés avec l'Etat algérien par l'intermédiaire du gouvernement français, marque un besoin de main d'œuvre spécifique, dont l'aspect différentiel se fixe sur le degré d'école sollicité. Celui-ci n'a pas la même exigence quant à l'embauche traditionnelle des marocains, surtout des femmes, pour la récolte des fruits dans les zones agricoles de Huelva en Andalousie et dans sa province d'Almeria (El Ejido). Ici l'originalité réside dans la mise en concurrence directe des africains (maghrébins et subsahariens) avec la main d'œuvre venue des pays de l'Est préférée par les propriétaires agricoles pour leur plus «grande proximité culturelle». Le vignoble catalan regroupe aussi nombre de travailleurs de l'Est, alors que ceux issus des différentes zones africaines se retrouvent dans les villes, comme à l'Hospitalet de Llobregat, cette banlieue barcelonaise d'urbanisation prolétaire. Mais en guise de proximité culturelle, l'argument relève plus d'une identité religieuse supposée. La maîtrise de la langue, que pour leur part les marocains connaissent, n'est pas requise pour le type de tâches à exécuter. Dans un pays peu préparé et encore fortement imprégné de national catholicisme, ces procédures créent de nouvelles frontières sociales appelée à se transformer rapidement en nouvelles frontières ethniques.

Le point d'arrivée dans les foyers d'accueil du nord de la France des traversées européennes depuis les anciennes républiques soviétiques, surtout des réfugiés à caractère politique, manifeste plus la présence de catégories à fort capital scolaire, essentiellement préoccupées d'acquiescer les pré requis linguistiques nécessaires pour des activités qualifiées. Quand à elles, les circulations maghrébines actuelles, tant celles qui transportent de nouveaux arrivants que celles qui manifestent plutôt un cycle migratoire achevé, possèdent des traits inédits dans une série de domaines. Leur singularité réside, d'une part, en une beaucoup plus grande instrumentalisation du réseau familial. Le lien est conjoncturel, le temps nécessaire pour s'en échapper dans une stratégie d'autonomie. Ces arrivants ne sont donc pas enclins à se joindre aux anciens, pas plus avec la deuxième génération, sauf lorsqu'il s'agit de missionnaires islamistes. Ici, les comportements, qu'une lecture hâtive en terme de logique communautaire référés à des traits identitaires d'origine pourrait suggérer proches, manifestent davantage une distance culturelle et sociale. La pluralité des filières, notamment étudiantes, des arrivants d'Algérie se caractérise par des conduites multidimensionnelles, liés au degré d'école et à des projets de vie fondés sur l'abandon, sinon l'épuisement, de recours à des potentiels locaux jugés inaccessibles ; la rupture est souvent radicale. Pour ces catégories, le mode d'échappement du pays marque la principale caractéristique procédant de la nouvelle configuration des organisation territoriales et qui structure les circulations extra européennes, celle d'une autonomisation permettant toutes les combinaisons stratégiques dans un espace élargit au-delà des usages migratoires anciens fondés sur un imaginaire attaché à l'époque coloniale ou post colonial.

Parmi ces arrangements, figure en bonne place l'entretien de réseaux résolument tournés vers le pays d'origine, avec pour perspective d'agir de l'extérieur – par constat factuel ou au terme d'une conceptualisation de ne pouvoir le faire de l'intérieur – en vue d'y introduire des changements politiques. C'est le cas des réseaux kabyles et/ou plus largement de groupes

identitaires de types berbères. L'optique militante, ouverte sur des forces sociales larges dans le pays d'accueil, syndicales et politiques, n'est pas sans rappeler l'activité des militants nationalistes en France pendant la colonisation. D'autres réseaux, au profil intellectuel plus marqué, poursuivent des objectifs équivalents ou proches, mais davantage déconnectés socialement et politiquement du pays. A base associative locale, ou individuelle, l'activité de ces circulations intellectuelles cherche soit, à identifier les éléments de nouveaux champs de réflexion sur les pays d'origine ex coloniaux, afin d'influer sur les champs internes, intellectuels, politiques et sociaux, soit à agir dans les domaines d'expertise auprès des institutions territoriales dans la définition de leurs rapports avec le Maghreb. De ce point de vue, bien plus de choses se décident dans les instances internationales que dans les pays eux-mêmes quant à leur devenir économique et politico social. Par contre, les circulations maghrébines en rupture radicale, en détournement/éloignement vers d'autres mondes, ne semblent pas, pour l'instant, avoir une grande durabilité.

Malgré le paradoxe apparent, parler de cycles migratoires achevés à propos des anciennes migrations maghrébines se note à travers l'itération annuelle des « visiteurs », à travers l'Europe vers le détroit de Gibraltar. Toute aussi paradoxale, les pratiques d'investissement en Kabylie sans projet de retour – achat de maisons ou financement entrepreneurial – instituent symboliquement et concrètement un rapprochement géographique de la rive sud de la Méditerranée, à travers lequel se matérialise la modalité spécifique de l'ancienne immigration kabyle à achever son cycle migratoire. Dire le Maghreb dans l'Europe est bien évidemment une hypothèse qui peut s'étayer plus encore par le projet euro régionaliste, puisque les îles Canaries, bien que situées en face d'El Aaiún au Maroc est admise comme région européenne ; par son appartenance à l'Etat espagnol il est vrai.

### *Désajustement de temporalités*

Quelque soit la colonie, la main d'oeuvre coloniale allait d'abord, pas seulement mais principalement dans son propre Etat colonial. Dans la mesure où elle n'est plus structurée par le lien avec le pays colonial, le fait nouveau se rapporte aux modalités d'échappement qui se distinguent de cette ancienne emprise impériale ou coloniale. Si l'on observe les circulations africaines, les chemins empruntés recoupent certes, mais en partie, des routes connues ou reconnues par les populations. Les points de passage en Méditerranée sont forcément ceux dont la distance entre les deux continents, européens et africains, est la plus faible. Pour cette raison les routes visent à atteindre l'Europe, soit par les zones allant de Gibraltar à Almeria, soit par la Sicile : autrement dit en passant par l'Espagne et l'Italie dont les côtes constituent aujourd'hui des frontières européennes.

D'où la question du contrôle policier côtier: qui doit le financer ? Les gouvernements espagnols et italiens, considérant que c'est la responsabilité de l'Europe, ne cessent d'invoquer une prise en charge directe par la commission avec des budgets spéciaux pour cela. En attendant, les gouvernements italiens et espagnols tentent de traiter directement avec les pays où se trouvent les centres terminaux d'embarquement en Tunisie, en Libye et au Maroc – le gouvernement espagnol actuel (Zapatero) y rajoute des accords avec l'Equateur, le Pérou, le Mexique et la Roumanie –, pour limiter les passages sur la base de collaboration entre les polices avec des compensations attendues : par exemple le financement par l'Italie d'une autoroute qui traverserait la Libye jusqu'en Egypte ou d'autres thèmes comme la crise du Darfour ou la question de l'entrée de la Turquie dans l'UE. Les circulations migratoires se trouvent maintenant beaucoup plus que par le passé sous des contraintes où priment les intérêts diplomatiques (politiques) et économiques des ex pays coloniaux saisi dans le nouvel emboîtement territorial en train de naître dans l'espace monde.

C'est dans ce contexte que, après avoir été des pays d'émigration jusqu'à la fin des années 1960, Espagne, Portugal et Italie, sont confrontés aujourd'hui, vingt après la France, à la question du déplacement de populations maghrébines et subsahariennes, articulant des caractères anciens et nouveaux. Au delà de la présence d'anciens colonisés dans ces pays, le phénomène prend depuis une vingtaine d'années une importance numérique, économique, symbolique inconnue par le passé. Il se redouble aujourd'hui par des circulations maghrébines et africaines, plus fortement ressentie sans doute en Espagne qu'en Italie. Rome, par exemple, avait déjà enregistré des mouvements

migratoires sans doute liés à son attraction religieuse et politique : c'est la présence des travailleurs africains – souvent d'anciens colonisés qui ne réussissent pas à entrer en France et qui se transforment en vendeurs ambulants et en saisonniers agricoles –, celle des Philippins catholiques (surtout des femmes). Aujourd'hui, il s'agit encore de population venues de l'Est, des Balkans et d'Albanie suite aux crises politiques dans ces régions et à l'écroulement de l'Empire soviétique. Ce phénomène y entraîne un renouveau du racisme du Nord à l'encontre du Sud et sur les « immigrés » venant des pays tiers.

Les circulations migratoires africaines s'arrêtaient peu en Espagne, hormis en Catalogne – le chiffre officiel diffusé par l'Institut de la Statistique indiquait que 23% des « clandestins » en Europe sont passés par l'Espagne –, maintenant ils s'y arrêtent et tentent de s'y installer. L'évaluation du nombre d'étrangers, officiellement autour de 2,6 millions, vient d'être révisé à la hausse, à près de 3 millions, après l'inscription dans la communes en vue de la loi de régularisation devant s'appliquer en janvier 2005. Si l'on ne considère que les circulations strictement économiques, on ne sait pas encore si elles se transformeront en déplacement familial. Cependant, beaucoup de leurs effets, de même que les réponses politiques, témoignent d'un déphasage temporel comparé à des pays comme la France qui ont déjà expérimentés nombre de politiques publiques dites « d'immigration ». Déphasage entre nouvelle et ancienne migration dont témoignent les modes de mobilité. A cet égard les « pateras » sont une modalité créée selon deux caractéristiques congruentes de la nouvelle configuration. D'une part, une accélération du mouvement migratoire suivant une accélération de l'émergence de la nouvelle division sociale du travail planétaire et du type d'emboîtements de territoires qui l'accompagne et, d'autre part, une économie, appropriée à ces caractéristiques, agencée dans l'entrelacs des combinaisons territoriales au Maghreb et au sud de l'Europe, où le « trafic » des produits de contrebande ou de la culture du Haschich dans la région marocaine du Rif, s'agence indifféremment sur celui des hommes, ratifiant un statut nouveau de l'immigré: celui de « clandestin », de « sans papiers » ou de « sans droits ».

### Les clandestins

En France, l'utilisation systématique du terme « clandestin » date du début des années 1980, mais la confrontation à leur propos date de l'époque des circulaires signées par le ministre Marcellin en 1972, qui constitue les premières restrictions et la naissance d'une politique de contrôle de l'immigration. C'est à cette occasion que l'on voit se construire pour la première fois des mobilisations autonomes de travailleurs « sans papiers ». L'une des premières réactions syndicales l'a été dans un meeting organisé par l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie et la Confédération Française et Démocratique du Travail (CFDT). Par la suite, on retrouvera la CFDT dans la lutte des salariés Turcs du quartier du Sentier à Paris pour leur régularisation et un investissement général des confédérations au moment de la « régularisation exceptionnelle » de 1981/82, avec suivi et constitution de dossiers auprès des salariés.

En 1982, le gouvernement déclare que le premier critère de régularisation doit être l'emploi. Puis de 1983 à 1993, se ne sera plus l'emploi, mais les conditions de régularité d'entrée et de séjour qui ont la priorité, y compris pour ce que l'on appelle le regroupement familial. Enfin avec la réforme du droit de la nationalité (loi Pasqua) des catégories importantes d'immigrés se voient de nouveau exclues et vont rencontrer des difficultés pour retrouver leur carte de résident ou autre. Le nouvel aspect cependant, en tout cas pour les syndicalistes, repose sur le fait que les « sans papiers » ont des moyens de recours. Ils étaient toujours une aubaine pour les employeurs. Si les étrangers entrent illégalement en France, c'est qu'ils savent qu'ils vont trouver du travail, que les patrons vont les embaucher, y compris les plus connus, pas seulement les petits employeurs peu scrupuleux. En fait, ces entreprises montent tout un système de sociétés écrans qui permet de profiter « régulièrement » de l'afflux de « travailleurs étrangers ». La loi de « régularisation exceptionnelle » du 23 juillet 1981, leur accordera d'abord un sens très humanitaire pour devenir rapidement un enjeu politique entre droite et gauche au parlement et dans les élections, faisant passer le clandestin du statut de victime à celui de coupable.

C'est cette même configuration qui, deux décennies plus tard, se reproduit aujourd'hui en

Espagne et en Italie où, comme dans la plupart des nations européennes, les processus de dénationalisation de l'Etat social et la mutation du rapport colonial, c'est-à-dire du rapport de dépendance direct, politique et institutionnel, vers des modalités moins visibles, amènent les employeurs à traiter avec les Etats réservoirs de mains d'oeuvre et, par le truchement des gouvernements, de tenter en même temps de circonscrire les circulations venant du sud par un double contrôle de police à chaque côté de la frontière et la sélection par les aptitudes et les qualifications. Ici le déplacement est à visée strictement économique ; les protagonistes sont motivés par l'opportunité d'un contrat de travail, mais celui-ci est aussi une opportunité de « passage légal », pouvant révéler massivement d'autres motivations engageant au statut de « clandestin », de voyageurs illégal ou de « sans papiers » dans le pays recruteur. En tout cas, de 2000 à 2004, le contrôle aux frontières très strict pratiqué par l'ancien gouvernement (Aznar) appuyé sur « *un équilibre entre une politique sérieuse d'expulsions et une gestion des 'flux' nécessaire à l'économie devant arriver de façon 'légal' sur le 'marché de l'emploi* » semble avoir été déjoué attendu que l'on note quatre fois plus de travailleurs « irréguliers » : sur 3 millions d'étrangers, 1 776 953 auraient une carte de résidence.

Ce chiffre officiel, trop précis, est à relativiser ; seul un peu plus de 1 million cotisent à la sécurité sociale (soit 6,3% de la population active). Même si la plupart ne jouissent pas d'un contrat de travail, beaucoup tout en étant illégaux bénéficient d'un contrat à durée indéterminé avec des salaires de 700 à 800€. Les bureaux d'emploi pour leur part ont enregistré nationalement au premier trimestre 2004, 490 000 contrat de travail d'étrangers (soit 11% du total des contrats pendant la même période). Pour sa part, le Directeur du Séminaire Permanent de l'Immigration de l'Université d'Alicante dénombre dans la seule communauté autonome de Valence 233 000 « sans papiers », travaillant clandestinement : le plus grand indice d'économie souterraine et de « main d'oeuvre précaire ».

#### Régularisation des « sans papiers »

C'est cette réalité qui conduit les mesures de régularisation récentes en Espagne, fortement homologues à celles, françaises, des années 1980. La base, le contrat de travail, implique que les employeurs traitent avec les pays réservoirs de main d'oeuvre, avec la contrepartie d'un contrôle sur les « travailleurs temporaires », notion apparue pendant les mouvements sociaux, déjà annoncés en 1995, du début des années 2000 entre « immigrés » et employeurs à El Ejido dans la province d'Almeria ; ces derniers, suivis par les autorités politiques et administratives, ont refusé jusqu'au bout la notion d'« immigré » qu'ils substituaient par celle de « travailleur temporaire ». Les débats actuels comportent de fortes similitudes avec ceux qui ont commencé à agiter la vie politique et sociale autour de l'immigration en France il y a vingt ans, où ils sont loin de s'épuiser d'ailleurs. Ils en répètent, presque mot pour mot, les éléments discursifs : « préférence nationale », canevas conduisant au racisme et au ségrégationnisme, etc. En 1985, par exemple, Alain Griotteray, homme politique influent à cette époque, écrivait, en désignant les « *clandestins de la citoyenneté* » dans un article paru chez Plon intitulé « Les immigrés. Le choc » : « ... *Nous devons en tirer les conséquences : une France à forte population noire ou maghrébine ne serait plus la France, ce serait autre chose : un Brésil d'Europe, une Arabie du Nord ou un islam d'Occident... Il nous faut mesurer la faiblesse de notre fécondité et la perméabilité de nos frontières* ». En 2004, Jordi Pujol ex Président de la Generalitat de Catalogne déclarait ceci au cours d'une conférence donnée à l'Université autonome de Barcelone : « *Oui à l'intégration, mais il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'au métissage, car ce serait la fin de la Catalogne... nous avons fait un grand effort de cohabitation, mais il y aura un moment où nous ne serons plus en état de le faire, sous peine que le pays se détruise* ». Ces propos relancent en même temps le débat sur le fédéralisme, comme en Italie où la Ligue du Nord proclame, quant à elle, vouloir « *une Padanie libre d'étrangers... ceux qui attaquent et tue... et contre la Rome voleuse* », alors que la Cofindustrie, organisation patronale, déplore que les 16 000 contrats demandé n'aient satisfaits qu'à hauteur de 2 200 permis de travail et réclame plus de flexibilité dans l'embauche. Les patrons italiens demandent depuis des mois que soit allégée l'entrée des étrangers, au motif qu'il existe des dizaines de milliers d'emploi vacant

dans l'agriculture et dans les tâches les plus dures de l'industrie et des services. La ligue de Nord continue cependant d'empêcher un élargissement, et moins encore une suppression, des quotas. Dans le même ordre d'idée, en Espagne, les organisations patronales, mais avec des nuances, semblent plutôt hostiles à une réglementation imposée par la loi de régularisation. Dans la mesure où « *cela va à l'encontre de la flexibilité* », ils préfèrent la liberté. Tandis que de leur côté, les syndicats ouvriers y sont favorables. UGT et CCOO estiment que la mesure est susceptible de mettre à jour l'économie souterraine et chiffrent à 800 000 le nombre d'« immigrés » possiblement touchés par la régularisation « *fondée sur des accords entre employeurs et employés* ».

Sous ces traits, marqués par des symétries structurellement reliées, se détache la ligne de partage entre l'ancien et le nouveau, entre des paradigmes d'interprétation socio-historique des circulations migratoires, de leur surgissement et de leurs représentations: de l'immigré colonial et celui des exodes suscités par les guerres de la première partie du vingtième siècle, à la mobilité, au nomadisme du circulant stratège ; nomadisme qui répète, aux conditions contemporaines, celui d'antan.

O  
O O

Nomades ils le sont assurément, mais cette nouvelle figure n'est-elle pas à son tour destinée à s'ajuster sur des évolutions faisant injonction de s'associer avec un autre nomadisme : celui du procès de travail lui-même qu'évoquent les termes de délocalisation, de télétravail ; l'entreprise va aux populations ! Cette question des « délocalisations à l'étranger » est depuis longtemps au coeur des débats, mais on ne doit pas oublier la délocalisation sur place, quelquefois plus économique parce qu'il n'y a pas de frais de transport ni de cadres à expatrier. Aujourd'hui, nombre de secteurs connaissent ce problème : que ce soit la maroquinerie, la restauration exotique (chinoise, turc, indienne) le textile, le bâtiment, les travaux publics, sans oublier le cas de l'agriculture.

Cela ne signifie pas seulement une délocalisation du travailleur chez lui pour effectuer un certain nombre de tâches par les moyens télématiques, mais aussi le fractionnement spatial de l'ensemble du procès de travail ; c'est-à-dire qu'il devient possible de distancier plusieurs éléments et notamment la force de travail. La distanciation peut se faire aussi loin que désiré par des processus, socialement peu visibles encore, tel qu'à la SNCF par exemple : le service de réservation rapide est effectué par du télétravail ; il est fait au Maroc. Les salariés de Hewlett Packard travaillent sans connaître l'identité et la nationalité des gens avec qui ils travaillent. Des maisons d'édition connues font faire toute leurs saisies et mises en page à Madagascar, la numérisation d'un grand nombre de données du patrimoine culturel français se fait dans les pays de l'Est, etc. Quand on téléphone aux services de maintenance et de l'entretien des ordinateurs IBM, en réalité on téléphone dans le monde entier. Selon l'heure à laquelle on appelle, on tourne autour du monde, c'est la nomadisation du procès de travail. Télétravail et délocalisations remettent en cause la division sociale du travail au plan international de façon très radicale. Les pays dit « émergents », le Sud-est asiatique de même que ceux dont on parle peu, les Philippines, l'île Maurice entre autres, sont inclus dans la configuration. Et il y en aura d'autres, qui capteront des segments de cette nomadisation. Cependant, *on ne sait pas encore quel type de conflits ils engendreront.*



## Bibliographie

- Anderson Benedict, *L'imaginaire national*, La découverte, Paris, 1993.
- Bourdieu Pierre, *The Algerians*, Boston, Beacon Press, 1962.
- Bourdieu Pierre, « Les sous-prolétaires algériens », *Les temps modernes*, 199, décembre, 1962, pp. 1030-1051.
- Bourdieu Pierre, avec Darbel A., Rivet J.-P. Et Seibel Cl., *Travail et travailleurs en Algérie*, Mouton, Paris-La Haye, 1963.
- Feraoun Mouloud, *Journal*, Seuil, Paris, 1962.
- Gallissot René (ed.), *Populismes du tiers monde*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- Gallissot René, *Le Maghreb de traverse*, Editions Bouchène, Saint-Denis, 2000.
- Gellner Gellener, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989.
- Hobsbawm Eric J., *L'âge des extrêmes: Histoire du court XXe siècle*, Editions Complexes, Paris, 1994.
- Kilani Mondher, Rivera Annamaria, *L'imbroglia ethnique*, Editions Payot, Lausanne, 2000.
- Le Cour Grandmaison Olivier, *Coloniser, Exterminer: sur la guerre et l'Etat colonial*, Fayard, Paris, 2005.
- Prévost Gérard, Kadri Aïssa, *Mémoires algériennes*, Syllepse, Paris, 2004.
- Rodinson Maxime, *Marxisme et monde musulman*, Le seuil, Paris, 1972.
- Said Edward W., *L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Paris : Seuil, 1997.